

No 1209 (82 - nouvelle série) du 12 juin au 18 juin 1980 - 4,00 F

l'humanité rouge

organe
central du **PCML**

**LA COUR DE SURETE
DE L'ETAT
UNE INSTITUTION
A ABATTRE**

PAGES CENTRALES

**4 Juin Nancy, Aubry : Attaques policières contre radios CGT.
9 syndicalistes emprisonnés --- 5 Juin Paris : Médecins et
journalistes matraqués --- 7 Juin Amiens : Police investit
Bourse travail --- 9 Juin Saint Briec : CRS au Joint français
--- 10 Juin Cour sureté état : 15 et 20 ans requis contre
militants bretons ...**

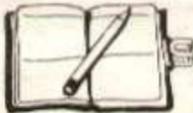


ÇA SUFFIT!

D'UNE SEMAINE A L'AUTRE	pp 4 et 5	CULTUREL	p 11
VIE OUVRIERE	pp 6 et 7	- Ernest Pignon Ernest : au bout du	talen:
- Convention médicale : les médecins en	première ligne	INTERNATIONAL	pp 12 et 13
DOSSIER	pp 8 et 9	- Vers l'union des forces patriotiques	cambodgiennes?
- La Cour de Sécurité de l'Etat, une insti-	tution à abattre	VECU . . . PRATIQUE . . . FLASH ECONOMIE . . .	p 14
AVEC LE PARTI	p 10	PARLONS-EN	p 15
- Dunkerque : la fête du PCML avec les	siderurgistes	- Pourquoi Giscard joue-t-il une musique	si douce aux oreilles de Brejnev?
- Marseille : forum de l'Humanité Rouge	sur le droit à la santé		

Pourquoi garder pour vous ce qui intéresse tout le monde ...
FAITES LE 205.51.10

Sur votre agenda



LILLE
 Samedi 14 juin
 A partir de 18h30 fête de l'Humanité Rouge hebdo. Rencontre-débat avec les rédacteurs de l'Humanité Rouge. Spectacle de la Lyre des Travailleurs. Exposition, buffet, livres. Soirée dansante. Maison de quartier de Fives-Lille, rue Massenet.

BAGNOLET
 Samedi 14 juin
 Le groupe de chanteur antillais Moun'ika donnera une représentation à 15h au Centre culturel, 36 rue Pierre Curie.

LILLE
 Mercredi 18 juin
 A 19h une fête pour les libertés démocratiques se tiendra à la Maison de la nature et de l'environnement, 23 rue des Gosselets,

en riposte à la répression policière contre les radios libres.

RENNES
 Vendredi 20 juin
 Procès en appel des huit syndicalistes paysans inculpés dans l'affaire Herry. Manifestation prévue à Rennes.

PARIS
 Samedi 21 juin
 Dimanche 22 juin
 Réunion nationale étudian-

te, à l'appel d'étudiants de Jussieu, Censier, Tolbiac, Pitié, Nanterre, Dauphine ; -analyse du mouvement étudiant contre les lois anti-immigrés ; -les syndicats étudiants ; -rôle de l'université. But : mise sur pied d'une structure étudiante de lutte permanente. Ecrire à COSEP, 1 rue Keller, 75011. Tél : 367 28 55 (le mardi et le jeudi).

En toute franchise

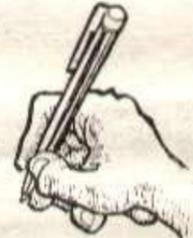
Chers camarades,
 Cette lettre sous forme de chronique littéraire pour présenter un livre que je viens de terminer : «L'œuvre au noir» de Marguerite Yourcenar.
 Je crois que nous n'avons que fort peu parlé de cet écrivain (peut-être faudrait-il écrire «écrivaine») devenu depuis peu la première académicienne française de l'histoire. Je ne sais s'il faut considérer l'élection de la première femme, parmi les vieilles barbes de l'Académie, comme un progrès pour la cause des femmes en général. D'autant que le même jour le fascinant Michel Droit était lui aussi élu par les mêmes académiciens. Je sais par contre que Marguerite Yourcenar est un écrivain qui marquera son époque.
 Ses romans les plus connus : «Les mémoires d'Hadrien» retraçant la vie

de l'empereur romain Hadrien, «L'œuvre au noir» dont je parlerai plus loin, «Souvenir pieux» et «Archives du Nord» retraçant la vie de sa famille, grande famille bourgeoise belge. Des Essais aussi, en particulier «Fleuves profonds, sombres rivières» qui présentent la traduction de nombreux spirituels et blues noirs américains; des nouvelles, de la poésie. Plus de cinquante ans d'écriture.
 Pour revenir à «L'œuvre au noir», il s'agit d'un roman, se situant entre 1510 et 1560, à la charnière donc entre le Moyen Age et la Renaissance. Marguerite Yourcenar nous retrace la vie de «Zénon», né à Bruges, bâtard d'une grande famille bourgeoise des Flandres, et qui deviendra médecin, alchimiste et philosophe. Dans cette grande époque de bouleversement où tout un monde s'effondre

(le Moyen Age), où l'emprise totale de l'église est remise en cause par l'esprit scientifique qu'incarnent les alchimistes, les premiers médecins, au prix de leur vie souvent. Largement inspiré par la vie de Léonard de Vinci, et d'autres hommes qui ont marqué ce temps, Zénon traverse le monde et nous permet de rencontrer le peuple qui souffre et qui parfois lutte, comme ces nationalistes des Flandres qui combattent l'occupation espagnole. On y voit aussi cette nouvelle classe socia-

le, la bourgeoisie, qui déjà détient un grand pouvoir dans les villes et qui attend son heure.
 Un grand livre, à mon avis, magnifiquement écrit, même si parfois il faut chercher dans le dictionnaire la signification de mots anciens ou inconnus.
 La majorité des œuvres de Marguerite Yourcenar existent en Livre de poche (collection Folio) ou Poésie Gallimard.

D.T
 Corbeil Essonnes.



Ça suffit !

Oui, ça suffit ! Il est grand temps de mettre un coup d'arrêt à la montée de la répression et des violences policières contre les travailleurs. Jour après jour, ce pouvoir se fait plus autoritaire et violent contre ceux qui refusent de marcher à la baguette.

Mercredi 4 juin : le gouvernement lâche sa meute policière contre les radios libres de la CGT, en Lorraine et dans le Nord. A Nancy, le siège de la CGT a été le théâtre de graves violences policières. 9 militants syndicaux ont été arrêtés, emprisonnés et doivent être jugés ce jeudi 12 juin.

Jeudi 5 juin : la police charge la manifestation des médecins contre la nouvelle convention médicale. Plusieurs d'entre eux sont durement matraqués et blessés. Deux photographes sont également blessés. L'un, de l'AFP, risque de perdre un œil.

Dans la nuit du samedi 7 au dimanche 8 juin, les CRS sont intervenus à Roissy pour tenter de briser la grève des nettoyeurs de l'aéroport.

Lundi 9 juin : c'est à St Briec, à l'usine du Joint français, qu'ils sont intervenus pour faire évacuer les travailleurs qui occupaient l'usine. Ajoutons à ces faits que, depuis le 20 mai, un militant syndicaliste de la CGT, Claude Jacquin, est emprisonné après avoir été matraqué et avoir eu le nez cassé. Il s'était porté au secours d'une femme brutalisée par des individus en civil... qui n'étaient autres que des flics.

Cela fait beaucoup en peu de jours. Cela fait trop.

D'autant plus que cette répression policière s'inscrit dans le cadre d'une offensive beaucoup plus vaste contre les libertés. Des attaques contre le droit de grève (dont la dernière en date a lieu à l'EDF) jusqu'au projet Peyrefitte de réforme du Code pénal, en passant par les lois anti-immigrés, la montée des violences fascistes et racistes, les emprisonnements de militants corses et bretons, il y a bel et bien une offensive générale du pouvoir contre nos libertés.

Pourquoi? Serait-ce parce que le pouvoir est confronté à une montée des luttes qui le contraindrait à la répression? Cette répression serait en quelque sorte la réaction d'un pouvoir sur le recul face à des travailleurs à l'offensive. Une telle vision des choses ne correspond pas aux réalités de la lutte de classes aujourd'hui.

Bien sûr, les travailleurs continuent à lutter; la lutte des classes se poursuit, jour après jour. Mais, d'une manière générale, les travailleurs mènent aujourd'hui des combats défensifs.

Les attaques actuelles contre les libertés sont le complément logique de l'attaque générale contre les conditions de vie et de travail. Elles sont le pendant de la mise en cause du pouvoir d'achat, du droit au travail, du droit à la santé. Elles traduisent la volonté du pouvoir d'appliquer par tous les moyens cette politique, de briser les résistances que les travailleurs lui opposent, mais aussi de profiter d'un rapport de force favorable pour réduire leurs moyens de lutte.

La seule voie possible qui puisse faire reculer le pouvoir dans ses attaques réside dans la recherche de l'unité d'action la plus large contre tous ceux qui veulent agir contre ces mauvais coups. Ainsi pourra se préparer efficacement la contre-attaque qui, inévitablement, viendra.

Dans ce combat, notre ambition est d'œuvrer à unir tous ceux qui peuvent l'être.

Pierre BURNAND

Souscription

Total précédent	12 051
Sousc. pour la parution de l'hebdo - JLF	GARDANNE 70
Supplément à réabt. - CP	DIJON 60
Supplément à réabt. - BJM	LILLE 3
Supplément à réabt. - DP	TOURNUS 10
Supplément à réabt. - AJ	TOULOUSE 60
Supplément à réabt. - JLF	GARDANNE 60
Supplément à réabt. - Col-	lectif - R.P.
	CLERMONT-F. 15
Supplément à réabt. - BSB	PARIS 10
Supplément à réabt. - SAF	CLERMONT-F. 500
Les amis de l'Humanité rouge	SARTHE 200
Supplément à réabt. - MR	VAUCLUSE 90
Supplément à réabt. - BM	ANGERS 5
Supplément à réabt. - B	BRETIGNY/ ORGE 10
Supplément à réabt. - RCh	LYON 16
Supplément à réabt. - B	BORDEAUX 60
Cellule du PCML J. Vallès	MIRIBEL 155
C.V.	DUNKERQUE 200
Supplément à réabt. - MG	TRAPPES 45
Supplément à réabt. collectif	NANTERRE 40
Supplément à réabt. - MCh	MONTPELLIER 60
Cellule PCML P. Sépard	BORDEAUX 240
Nouveau total au 8/6/80	13.960

l'humanité rouge

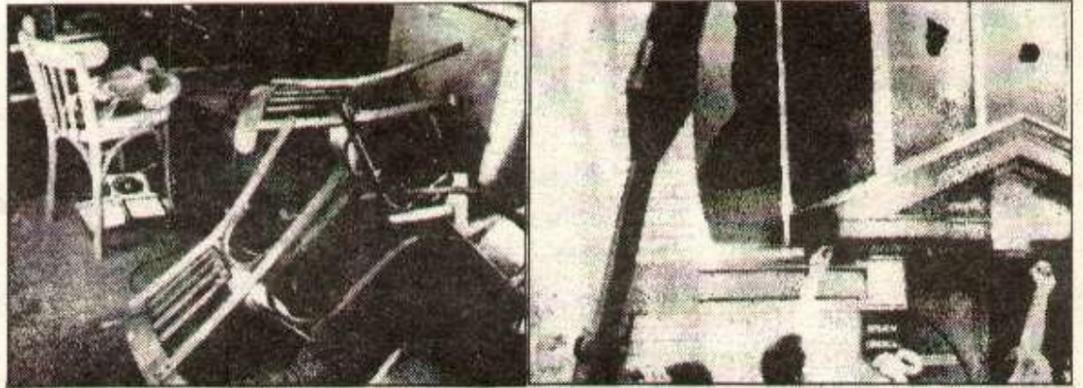
Directeur politique : Jacques JURQUET. Rédacteur en chef : Pierre BURNAND.
 Rédacteurs : Gilles Carpentier, Léon Cladel, Claude Dhalluin, Hervé Dastar, Rémi Dainville, Estelle Delmas, Serge Forest, Michel Lopez, Catherine Lemaire, Claude Liria, Claude Lebrun, Yves Lepic, Charles Malloire, Pierre Marceau, Claire Masson, Alain Mercier, Nathalie Villotiers.
 Secrétaire de rédaction : Pierre Marceau. Administration : Max Durand.
 Imprimerie La Nouvelle - Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI.

L'HUMANITE ROUGE - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19 - CCP : 3022672 D La Source. Commission paritaire : No 57952 - Dépôt légal 2ème trimestre 1980. Directeur de publication : Jean-Luc EINAUDI. Imprimerie La Nouvelle.

NANCY REPLIQUE AU COUP DE FORCE

INTERVIEW REALISEE
PAR GILLES CARPENTIER

Les flics essaient de forcer les portes
des locaux de l'UD-CGT. Les syndicalistes ripostent.



Après l'intervention policière...

Nancy, rue Drouin. Dans les locaux de l'UD-CGT où les vitres brisées, les débris entassés dans l'entrée après deux jours de nettoyage témoignent encore de la violence de l'agression policière du 4 mai, on prépare activement la journée du 12 : le jour où les 10 syndicalistes (dont 9 sont incarcérés) comparaitront devant le Tribunal; une journée de grève générale dans tout le département avec une grande manifesta-

tion.

Les locaux de la CGT à Nancy n'avaient jamais connu une telle agression, si ce n'est en 1956 lors des événements de Hongrie, et il s'agissait des fascistes.

Les autorités qui ont ordonné un tel saccage ont porté là un coup d'une extrême gravité. Il doit susciter un mouvement de masse de la plus grande ampleur. Les syndicalistes doivent être li-

bérés! Toute inculpation contre eux doit être levée! Les responsables et les auteurs de ces exactions doivent être dénoncés et ils doivent payer!

Maurice Villaume, secrétaire général de l'UD-CGT, nous a raconté les événements, la riposte, et exprimé la très ferme détermination de son syndicat à ne pas laisser faire, à assurer la plus large mobilisation pour contrer ce coup.

Attaque surprise...

« Les flics sont arrivés à dix-sept heures trente mercredi. Ils ont débarqué avec deux voitures, des flics en civil, à la James Bond. Ils ont sorti des masses des coffres et ont attaqué la porte qui était fermée.

« A ce moment, on était en réunion de préparation de la manifestation du 5. Les militants se demandaient ce qui arrivait! Certains se sont mis aux fenêtres, d'autres sont montés sur le toit. Ils ont constaté que le quartier était bouclé par d'importantes forces de police casquées. Face à une telle attaque, sans aucune sommation, du local syndical, les militants se sont vus en situation de riposte : des projectiles ont volé. Ça a duré près de deux heures. Les forces de répression ont assailli le local à coups de grenades au chlore : 100 ont été lancées! Ils ont attaqué les copains sur le toit, puis ont tiré dans les fenêtres. A l'intérieur, c'était l'asphyxie, un vrai piège. Pas moyen de sortir.

« J'ai pris contact avec la Préfecture. On m'a passé le directeur de Cabinet : pas au courant!

On a demandé qu'il rappelle pour nous signifier quel était l'objectif poursuivi.

« Il n'y a pas eu de réponse. Au bout d'un moment, on ne pouvait plus respirer. En téléphonant à l'Hôtel de police, on a fini par être mis en relation avec les forces de police. On a demandé que ça cesse. A la sortie, les militants ont été répartis dans des paniers à salade et embarqués à l'Hôtel de police : il y a eu 48 interpellations. Un certain nombre a été libéré dans la nuit, d'autres gardés à vue tout ou partie de la nuit.

« Pendant l'attaque, quelques centaines de travailleurs s'étaient rassemblés au bout de la rue. Certains ont été enfermés dans des paniers à salade, d'autres ont été tabassés. Parmi les interpellés, 10 sont restés en garde à vue, déférés au Parquet le lendemain, inculpés de coups et violence à agents! Ils ont été traduits en flagrant délit. Un a été relâché (mais inculpé aussi), les 9 autres maintenus en détention jusqu'au 12!!!

Maurice Villaume donne en-

suite l'appréciation qu'a son syndicat de l'événement : il considère que c'est contre le développement de l'action revendicative, particulièrement en Lorraine (où les mobilisations, dans le cadre national ou local, ont été fortes ces derniers temps), que le pouvoir a agi et « a lancé une opération de violence préméditée contre la CGT ».

Quant à la radio, elle avait été mise en route le 24 avril et commençait seulement à avoir une audience. Certes, l'expression des travailleurs, des militants syndicalistes, cela gêne le pouvoir et il veut l'empêcher, mais Maurice Villaume ne croit pas que c'est cela qui a pu justifier « une telle violence, un tel saccage des bureaux ».

Une fois les militants sortis des locaux, les flics ont en effet tout saccagé et ils ont en plus embarqué des documents.

Quant au soi-disant flagrant délit de radio illégale, « ils venaient chercher un émetteur : ils ne l'ont pas trouvé. Donc rien ne justifiait une intervention en flagrant délit ».

...et riposte méritée

Nous parlons ensuite de la riposte qui s'est engagée immédiatement dès le 4 juin.

« Pendant toute la nuit, jusqu'à 3 h du matin, près de 1 000 personnes ont manifesté dans les rues. On les entendait de l'Hôtel de police, ça faisait chaud au cœur. Le 5, la manifestation a fait 6 000 personnes. Une manifestation d'une tenue remarquable par la combativité et l'expression de solidarité active des travailleurs du département.

« Dans l'après-midi, des centaines de camarades sont restés devant le tribunal pour assister à la procédure expéditive que voulait le pouvoir : juger les camarades sur le champ. La décision de justice prise, privant de liberté 9 camarades pendant 7 jours, annoncée à près de 23 h, était accueillie avec colère et indignation.

« Ensuite, nous avons mené une grande campagne d'informa-

tion. Les militants ont travaillé toute la nuit et le vendredi, pour l'expression du soutien aux camarades détenus et aussi pour faire venir constater l'état des locaux et les dégâts ici.

« On a fait la journée portes ouvertes samedi, qui a eu un très grand retentissement. Des délégations sont venues de la France entière à l'appel de la CGT : le Gard, la Gironde, le Finistère, Radio Quinquin, la région parisienne : tous les coins du pays. Cela s'est traduit par une manifestation de 10 000 personnes à partir de 15 h. Les délégations sont reparties avec des photos, ce qu'il faut pour faire savoir ce qui s'est passé ici.

« Des milliers de signatures ont été recueillies sur une pétition. On a reçu 350 messages et télégrammes de soutien (*) d'organisations syndicales, politiques, etc.

« Nous avons ouvert un livre de témoignage (nous avons eu

par exemple celui de Mgr Boillon, évêque de Verdun). Aujourd'hui, on prépare une grève générale sur le département pour le 12, à l'appel de la CGT et de la CFDT. Ce sera une grève puissante avec une manifestation importante.

« La CGT entend prendre toutes ses responsabilités, à tous les niveaux. Nous n'avons pas l'intention de laisser faire. Nous pensons que cette atteinte aux libertés et droits de l'homme dans notre pays doit susciter un mouvement de masse, en partant des entreprises naturellement.

« Nous y travaillons : nous tirons 800 000 tracts, des milliers d'affiches, nous avons déjà fait des dizaines de prises de parole dans les entreprises, pour assurer la plus grande mobilisation pour nos camarades qui tous sont bien connus et bien estimés ».

(*) Parmi eux, le message de notre parti qu'on peut lire page 4

Libération des 9 emprisonnés ! Levée des inculpations !

LES 10 MILITANTS CGT INCULPES

Marie-Anne CUNIN	employée de bureau, secrétaire de l'UD.
Jean-Pierre CLEMENT	ouvrier du Livre, secrétaire général de l'Union locale de Nancy.
Roger PERIER	chauffeur poids lourds, secrétaire de l'Union syndicale construction de Meurthe et Moselle.
Marcel MANCIAUX	employé de commerce, secrétaire du syndicat des coopérateurs de Lorraine.
Dominique COTINAUT	secrétaire du syndicat de Peugeot-Nancy.
Jean-Pierre BURTE	ouvrier du Livre, délégué du personnel chez Berger-Levrault.
Gilles MILLOT	travailleur de la chimie (Alsa).
Serge SCHEHIN	idem
Alain MANSART	chômeur.

Ces 9 militants sont détenus.

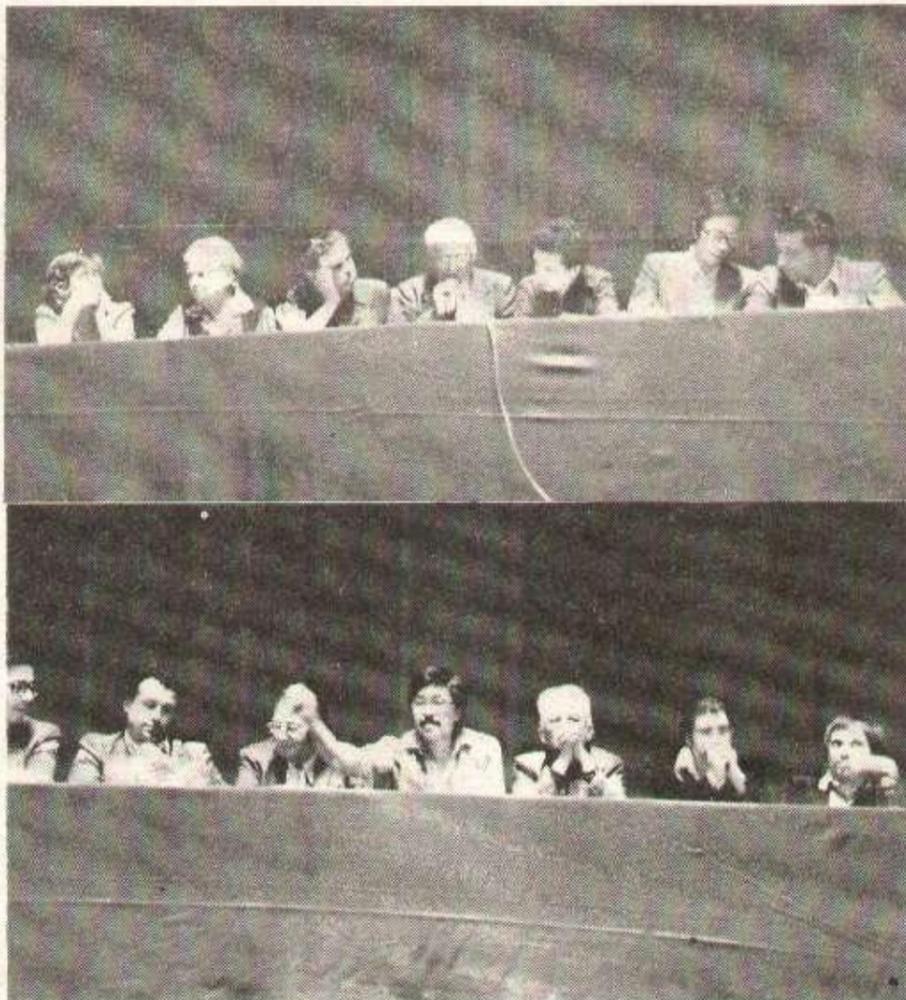
Francis DECARLI peintre en bâtiment, militant dans la construction, a été relâché.

«6 heures pour l'Afghanistan» Réunis pour un même combat

Déjà, deux semaines plus tôt, nous avions rendu compte d'un meeting pour le boycott des Jeux de Moscou où se cotoyaient de nombreuses personnalités. Mais, cette fois, ce sont plus de 4 000 personnes qui affluaient pour soutenir le peuple afghan : chrétiens, socialistes, syndicalistes, marxistes-léninistes... Dans la salle ou à la tribune, on remarquait la présence d'acteurs célèbres comme Yves Montand, Michel Piccoli, Daniel Gélin, celle d'oppositionalistes du PCF comme Hélène Parmelin, Jean Ellenstein, Antoine Spire. Le secrétaire général de la CFDT, Edmond Maire, fit une intervention aussi remarquée qu'imprévue, rappelant que le combat des travailleurs en France n'est pas dissociable de la solidarité avec les peuples en lutte pour leur indépendance.

Jiri Pélikan, ancien directeur de la radio tchécoslovaque avant l'invasion soviétique en 1968, appela l'opinion à «prendre le même élan que contre l'agression américaine au Vietnam», ajoutant qu'il n'y avait «aucune raison pour que la gauche hésite». Le père Cardonnel salua «le combat des pauvres». Réfutant l'amalgame pratiqué dans *L'Humanité* du 6 juin sous le titre : «La sainte alliance», accusant les organisateurs du meeting de s'acoquiner avec des colonialistes, nostalgiques de la guerre d'Algérie ou de l'intervention américaine au Vietnam, Antoine Spire rappela la communauté d'idéal anti-impérialiste qui anime aussi bien les résistants afghans que le peuple salvadorien ou les démocrates sud-coréens, et notre solidarité. Jean-Paul Gay lança l'idée de multiplier l'initiative du 6, partout en province, et de structurer un mouvement de soutien à l'Afghanistan.

Une grande première : c'est un peu le sentiment général qui prédominait vendredi soir à la Mutualité à Paris où se déroulaient les «6 heures pour l'Afghanistan».



Parmi les messages qui affluèrent à la tribune, citons celui du Comité international du PS, du PSU, de l'écrivain Vercors, d'organisations de soutien à l'Erythrée, du mouvement Solidarité Cambodge, de la Fédération internationale des Droits de l'homme, de Pli-outch, de notre parti, du PCRml, etc.

Le syndicat CGT des correcteurs de Paris et la région parisienne souligna dans son

message la nécessité impérieuse pour le mouvement syndical de défendre l'indépendance des peuples : «Se taire, ce serait être complice. Le mouvement syndical ne peut pas, ne doit pas se faire le complice de ce que

l'on ne peut appeler qu'un crime».

Puis, lorsque les organisateurs du meeting passèrent la parole à la salle, l'historien Leroy-Ladurie dénonça

le rôle «peu glorieux du PCF», ce même parti, qui hier s'était honoré dans la lutte antinazie. L'historien réclama avec quelque véhémence que personne ne soit écarté du soutien à l'Afghanistan, tandis que le docteur Kouchner de *Médecins du monde* insistait sur l'unité d'objectif de la résistance afghane, contre l'invasion soviétique.

Claude LIRIA

Message du PCML à l'UD-CGT de Nancy

Le 4 juin 1980, les forces de police ont investi et saccagé les locaux de l'Union départementale CGT sous le prétexte de saisir l'émetteur de Radio-Lorraine Cœur d'acier.

Le PCML condamne vivement cette atteinte à la liberté d'expression et cette attaque caractérisée contre ce moyen d'organisation et de lutte que sont les syndicats,

apporte son soutien à l'UD-CGT et aux militants syndicalistes interpellés, blessés ou inculpés à l'occasion de cette opération policière,

exige la levée de toute inculpation contre les syndicalistes.

Cette attaque contre les libertés et les droits des travailleurs n'est pas isolée : procès contre des syndicalistes (Trailor, Ast Permal, Alsthom...); loi Bonnet et projets Stoléru et d'Ornano contre les travailleurs immigrés; interdiction de l'affichage; atteinte au droit de grève dans les services publics (télévision, PTT, EDF...); projet Peyrefitte de réforme du Code pénal; attaque contre le droit à la santé...

Cette offensive contre les libertés est le pendant de la volonté du gouvernement et du patronat de faire payer la crise aux travailleurs. Elle doit se heurter à la volonté unie des travailleurs, des démocrates et de leurs organisations de défendre les libertés. Volonté que nous avons déjà manifestée par le passé, volonté que nous nous engageons à mettre en œuvre dans la mesure de nos forces, mais avec toutes nos forces.

Le 5 juin 1980, PCML Nancy

Un patriote exécuté

De violents combats opposent depuis le 7 juin les combattants de la résistance afghane et les troupes soviétiques et afghanes autour de la capitale, Kaboul.

D'importants renforts de troupes soviétiques sont amenés autour de la ville pour prévenir une attaque de résistants, présents à 20 km de là. L'armée afghane, elle, continue de s'effriter : à l'ouest du pays, une unité de la 41e brigade a rejoint les résistants après avoir attaqué la maison du gouverneur.

Le régime prosoviétique de Babrak Karmal a par ailleurs annoncé officiellement l'exécution de Madjid Kalakani, qualifié de «bandit». En fait, ce patriote afghan dont nous avons annoncé l'arrestation récemment, était l'un des fondateurs du SAMA, organisation pour la libération du peuple d'Afghanistan. Il avait toujours lutté, y compris contre les régimes féodaux, bien avant le coup d'Etat prosoviétique de 1978. Il était connu pour ses positions progressistes, anti-impérialistes et anti-féodales. Sa tête avait été mise à prix : un million d'afghanis, sous le régime précédent, celui d'Amin. Il avait dirigé la libération de la province nord du pays, avant l'occupation soviétique.

Tout occupée à nier que l'histoire ait un sens qui la mènerait au tombeau, la bourgeoisie laisse parfois poindre derrière une assurance agressive le doute profond qui la ronge. Il arrive du même coup qu'elle nous prodigue bien malgré elle des encouragements à persévérer dans la voie révolutionnaire.

Bon, pourquoi est-ce que je dis tout ça au juste ?

Voilà, c'est la réflexion que je me suis faite en buvant mon café au comptoir ce matin. J'avais sous les yeux la «Une» du *Parisien* (toujours lui!) avec en gros caractères ce titre : «Nouvelles hausses du pétrole préparées sur le tapis vert d'Alger - L'OPEP joue et gagne à tous les coups».

L'intention est évidente qui suggère derrière la nouvelle hausse l'image des cheiks enturbannés claquant leurs pétrodollars dans les casinos d'une quelconque Riviera.

Ah, les salauds ! C'est avec les grosses ficelles de la manipulation, la réaction qu'on veut créer chez le lecteur populaire.

Une autre lecture du titre m'est venue à l'esprit. Piégés les capitalistes français ! Piégés et il ne leur reste que la hargne. Car il est bel et bien fini le temps des colonies, le temps où nos bourgeois faisaient la pluie et le beau temps à coups de corps expéditionnaires.

Aujourd'hui, ce sont les pays et les peuples qu'on pillait et qu'on humiliait hier qui jouent et gagnent à tous les coups !

Il n'y a pas que la roulette qui tourne. Il y a aussi la roue de l'histoire !

A bâtons rompus

par Pierre Marceau

Coincé entre la protection de la nature et l'industrie légère, le secrétaire général du PCF a fait irruption dans le calendrier soviétique. Coucou, le voilà ! le minois frais, malgré ses soixante ans, égayant de son portrait la page datée du 7 juin, Marchais entré vivant dans l'histoire. A quel titre ? Si pour certains le sujet prête encore à controverse, nos enfants apprendront eux que seule sa façon dans le rôle d'avocat de l'agression soviétique lui valut tant d'honneur.

Sa femme avait honte de lui. Elle l'a quitté. Le pauvre homme. Pour être plus précis, la cause de la séparation tenait dans la profession du mari. Enseignante, elle ne pouvait plus la

justifier aux yeux de ses collègues».

Monsieur était flic et même commissaire de police, si l'on peut appeler ça une profession. Et lui, il n'avait pas honte de son état. La preuve, au cours des deux tentatives et du viol pour lesquels il comparait devant le tribu-

nal de Paris, il ne s'était pas contenté de menacer avec son flingue, il avait aussi arboré fièrement sa carte de police.

Policier-baveur, il était condamné vendredi dernier à 9 ans de réclusion criminelle.

Coupable, mais pas responsable, car au terme des investigations psychologiques conduites par l'avocat général, la seule responsable, c'est celle qui l'a quitté. Il «a été la victime de la légèreté de celle qui fut sa femme».

Voilà une enquête bien menée, conforme en tout point aux enseignements classiques. Chacun sait que face à un crime, la marche à suivre commence par «cherchez la femme».

Bleu blanc rouge, avec des ballons, de la foule, c'est l'affiche placardée sur les murs de la Capitale, invitant à la fête de la liberté. De source bien informée, on susurre que derrière l'anonymat bon chic, bon genre de l'affiche se dissimule une singulière organisatrice : l'UDF.

On comprend cette soudaine discrétion. Avec eux quand il s'agit de libertés, il y a du horizon et du baston dans l'air !

En somme quand Giscard est à l'accordéon et Peyrefitte au violon, c'est pour nous jouer : «les libertés on va leur faire leur fête».

C'était jeudi soir il me semble. Pop-club sur France Inter. Une émission presque entièrement consacrée aux quartiers de haute sécurité. Description effrayante faite sur l'antenne par Me Henri Leclerc : pour ceux qu'on enferme dans ces «prisons dans la prison», c'est la mort lente, programmée, aseptisée, insonorisée. Au sixième étage de forteresses carcérales infranchissables, des barreaux, du grillage, partout, toujours, pas pour cadencer mais pour meurtrir.

En faisant accéder la répression à un tel degré d'inhumanité, la société libérale ne fait-elle pas l'aveu de sa propre fragilité ?

LA CONSCRIPTION EN QUESTION

Les partisans de l'armée de métier passent à nouveau à l'attaque. Certes, pas de façon ouverte. En France, on continue à se réclamer de la conscription, mais dans les faits on veut l'éliminer.

C'est ainsi que le RPR vient de proposer la réduction du temps de service national à quatre mois. Les arguments? La priorité doit être donnée aux armements nucléaires. Les appelés s'ennuient pendant un an, il faut donc un service plus court et intensif.

Avant d'examiner ces arguments, il doit être clair qu'un service de quatre mois est l'antichambre de la suppression pure et simple de la conscription.

On voit mal en effet comment, les conditions restant les mêmes, les soldats pourront apprendre autant en quatre mois qu'en douze. Leur instruction sera proportionnellement plus lamentable. Au bout de combien de temps nous dira-t-on: Quatre mois ça ne sert à rien, autant supprimer la conscription?

Nous ne pouvons que refuser un tel engrenage qui conduirait à éliminer le contingent. Notre hostilité à une armée de métier est double. D'une part, elle est un instrument de répression anti-populaire beaucoup plus docile que le contingent. Les soldats du contingent sont beaucoup plus sensibles aux aspirations et aux mouvements populaires. Certes, l'existence de la conscription ne prémunit pas contre l'utilisation antipopulaire de l'armée. Mais tout simplement, une telle utilisation est beaucoup plus difficile. Faut-il rappeler le rôle du contingent dans l'échec du putsch des généraux fascistes en Algérie?

Isolée du peuple, une armée de métier est encore plus incapable de pouvoir faire face efficacement à une agression. Elle va en sens opposé à la recherche d'une défense populaire, c'est-à-dire s'appuyant sur la masse de la population.

Un des arguments avancés est le caractère prioritaire de l'armement nucléaire. Nous ne sommes pas hosti-



les à la possession par la France de l'arme nucléaire, celle-ci étant, de façon bien plus puissante, entre les mains des superpuissances.

Mais l'arme nucléaire devient une nouvelle ligne Maginot. A écouter certains, il suffirait de se retrancher derrière cette défense pour empêcher un agresseur de réaliser ses plans.

En quelque sorte, une petite troupe de techniciens suffirait à assurer une défense. On exclut l'hypothèse d'une invasion. Et pourtant... La crainte de représailles nucléaires massives en l'absence de toute protection civile ne conduirait-elle pas à renoncer au recours à l'arme nucléaire? Et surtout les missiles SS20 soviétiques n'ont-ils pas la précision nécessaire pour détruire les sites de lancement nucléaires français?

En misant tout sur la dissuasion nucléaire, au détriment d'une mobilisation populaire, on crée les conditions d'une capitulation. Face à un adversaire plus puissant, la défense victorieuse ne peut se fonder que sur une résistance prolongée mettant en mouvement la masse de la population. Le maintien de la conscription est un des éléments de cette mobilisation.

Quant à l'argument selon lequel les jeunes s'ennuient, il relève de l'hypocrisie pure

et simple. De la faute à qui s'ils s'ennuient? Si ce n'est d'une politique de refus de la liberté d'expression, du recours aux brimades, de l'utilisation des soldats

LA LIBERTE D'EXPRESSION DES SOLDATS EN PROCES

C'est dans une salle archicomble que s'est déroulé le procès des 38 Savoyards. Beaucoup de jeunes étaient dans la salle, encore plus vers 16 h 30 à la sortie des lycées. Parmi les inculpés, trois militants du PCML.

Le président du tribunal reconnaît que, dans l'ensemble, les inculpés ont «bonne moralité» et «bonne réputation». Ils sont de toutes origines sociales, de l'ingénieur au manoeuvre. A noter que nos trois camarades sont l'un manutentionnaire dans une grande surface, le deuxième ouvrier du bâtiment, le troisième employé de bureau. Parmi les 38 inculpés, 14 femmes allant du professeur à la femme de ménage. Les hommes ont pour la majorité fait leur service militaire. Un est même lieutenant de réserve. Les inculpés, dans leur déposition, soulignent leur diversité d'origine mais aussi d'opinion, des antimilitaristes mais aussi des partisans d'une armée populaire. Il y a des objecteurs de conscience mais aussi des médaillés. Tous insistent sur la diversité de leurs motivations. Un ancien directeur d'école insiste sur le fait que, pen-

dant 40 ans, il a appris aux enfants à s'exprimer et qu'aujourd'hui on leur enlève cette envie. Un ingénieur déclare: «La justice perd beaucoup de temps et beaucoup d'argent à inculper des gens qui ont eu le tort de dire la vérité».

RADIO-QUINQUIN DOIT RESTER LIBRE

Plusieurs milliers de travailleurs se sont rassemblés à Aubry, près de Douai, à l'appel de la CGT, le 6 juin, pour protester contre l'intervention des forces de répression contre Radio Quinquin, la radio de la CGT du Nord. Deux jours auparavant, des centaines de CRS ont envahi cette localité dont le maire Aldebert Vallette venait scandaleusement d'être inculpé, ont démonté les installations de la radio après avoir fracturé la porte du local communal, arraché toutes les installations électriques et passé au chalumeau la collection de disques de la radio.

La riposte ne devait pas se faire attendre et un large mouvement de solidarité se développait dans toute la région: débrayages, pétitions, envois de collectes, messages...

Le rassemblement du 6 juin, au cours duquel Radio Quinquin a repris ses émissions (sur 102 mégahertz) a montré que le pouvoir giscardien a soulevé une pierre pour se la laisser retomber sur les pieds.

Un incident déplorable doit être rapporté. Une délégation du PCML a été empêchée de diffuser un tract de solidarité intitulé: «Liberté pour Radio Quinquin». Menacés puis encadrés par des membres du service d'ordre, nos camarades ont fait l'objet d'une grossière intimidation visant à dissimuler aux travailleurs la présence organisée et le soutien du PCML. Quand on sait que le rassemblement avait pour but de défendre la liberté d'expression, on ne peut que rester confondus devant de telles méthodes. Refuser un soutien et l'élargissement de la solidarité autour de Radio Quinquin n'est pas conforme aux intérêts des travailleurs. Quand il en va des atteintes à la liberté et de la répression antisyndicale, on n'est jamais trop pour riposter au pouvoir et au patronat.

Un message de solidarité du comité de parti du PCML a été remis aux animateurs de Radio Quinquin.

Rémi DAINVILLE

qu'il fut lui-même inculpé en 1940 pour avoir traité un officier d'«embusqué». On aurait pu, pour ce fait, le qualifier d'antimilitariste. Mais bientôt, il allait s'engager comme combattant volontaire dans la Résistance. Il rappela également que des objecteurs de conscience d'avant-guerre devinrent des résistants qui prirent les armes contre l'occupant nazi.

Un autre témoin dénonce les accidents qui ont eu lieu récemment dans la région et qui ont fait plusieurs morts.

Pour le procureur de la République, tout est simple: «Il s'agit ni plus ni moins d'une attaque contre l'armée, institution essentielle à notre société, sans laquelle nous ne serions pas ce que nous sommes». Il déclare aussi: «La liberté ne consiste pas à pouvoir tout faire et tout dire» et d'ajouter: «La violence verbale n'est pas moins grave que la violence physique».

Viennent ensuite les plaidoires des avocats: Me Girard-Madoux évoque la législation existant dans certains pays occidentaux où les activités politiques et syndicales sont autorisées. Elle dé-

clare ensuite: «Par ce procès, c'est l'institution des comités de soldats qui est visée. C'est un véritable débat sur les valeurs humaines et sur les rapports entre les hommes».

Me Joël Carlon, pour sa part, dénonce les restrictions de liberté que veut apporter le fameux projet Peyrefitte. Il cite les paroles du ministre à la télévision: «Je ne discute pas avec ceux qui ne partagent pas mes opinions». Selon lui, le problème posé est un problème de société. Il s'agit de savoir si l'armée doit se refermer sur elle-même, de savoir également si un citoyen français peut dire où qu'il se trouve ce qu'il pense. Il conclut en ces termes: «En fait, la seule chose que l'on puisse reprocher aux inculpés, c'est d'avoir été des hommes».

En conclusion, ce procès a été celui de la liberté d'expression, non seulement dans l'armée, mais dans toute la société.

Le jugement a été reporté à huitaine. Le verdict devrait donc être rendu le vendredi 13 juin.

Correspondant Chambéry



JOINT FRANÇAIS NOUS NE TRAVAILLERONS PAS UN FUSIL DANS LE DOS



Les CRS sont intervenus lundi 9 juin au Joint Français à Saint Brieuc, une usine bien connue pour les luttes qu'elle a menées ces dernières années. Depuis plusieurs semaines, les travailleurs sont en lutte contre le licenciement de plusieurs délégués syndicaux ainsi que pour des augmentations de salaire.

LUNEL LES «ANDRA» EN LUTTE CONTRE LA REPRESSION ANTISYNDICALE

«Andra» à Lunel, dans l'Hérault, c'est une quinzaine de travailleurs du bâtiment et leur juste aspiration à créer une section syndicale. Mais à la réception de la lettre du syndicat CFDT en vue d'organiser des élections de délégués, le patron a répliqué en licenciant les trois futurs délégués et deux autres sympathisants du syndicat. En tout, cinq licenciements. Les motifs de licenciement mis en avant ne trompent personne.

M. Andra dira lui-même : « Le syndicat c'est la mort de l'entreprise ».

Face à cette attaque contre la liberté syndicale, la quasi-totalité des ouvriers se sont mis en grève. Aujourd'hui, ils s'efforcent de rassembler le maximum de gens avec eux. Des contacts ont été pris avec les deux

autres entreprises Andra, à Vias près de Béziers et à Villefranche de Rouergue, avec la municipalité de Lunel, l'inspection du travail et la préfecture de Montpellier. La grève de Lunel bloquant à court terme la production des deux autres entreprises et l'information qu'ils développent largement leur font espérer une victoire prochaine.

A la revendication de réintégrer leurs camarades, ils ajoutent des revendications de salaire et d'amélioration des conditions de travail, surtout au niveau de la sécurité.

Nous appelons les habitants de Lunel et de la région à les soutenir.

Correspondante
Montpellier

FEDERATION SANTE-SOCIAUX CFDT UN CONGRES SANS PERSPECTIVE

350 délégués représentant près de 110 syndicats ont participé au congrès de la fédération Santé-sociaux CFDT, du 28 au 31 mai à Rennes. Ce congrès, en 35 heures de débat, n'a pu venir à bout des deux principales résolutions : celle sur l'action et celle « pour un service public de la santé », qui n'a pas pu être débattue.

« Il nous faut avoir des pratiques majoritaires ; les propositions sont systématiquement critiquées avant d'être appliquées ; nous sommes pour la démocratie, mais attention aux tribunes libres, aux circuits parallèles ». Ces réflexions du secrétaire général Gérard Prier, introduisant le rapport sur l'action donnaient une idée de la situation dans la fédération. Il proposait comme axes prioritaires de l'action les salaires et l'emploi, puis déclarait : « On en vient au point crucial du congrès : la grève générale reconductible. Nous sommes pour

un mouvement d'ensemble mais il se construit, se prépare ; il faut des étapes, tenir compte de la réalité ». En fait, la fédération, tout au long du congrès, fixant le débat sur ce point, s'est servie d'un certain nombre d'interventions ne voyant que par la grève générale, pour faire passer les orientations contenues dans les textes préparatoires, orientations qui ne permettent pas de battre en brèche la politique de restructuration du secteur. Pour la fédé, il s'agit en effet, non de combattre les restructurations, mais de réfléchir et mettre en avant « une réforme de structure de l'organisation des soins, prenant en charge non seulement l'aspect curatif mais également la prévention et l'éducation sanitaire de la population ». Ce qui passe par « 1) une politique de plein emploi qui nécessite à la fois la transformation de la nature de la production et de la consommation ; 2) la définition

d'une nouvelle conception du travail, le développement du pouvoir des travailleurs et des travailleuses sur le contenu de leur travail ».

Ce qui passe par une participation à des comités de santé réunissant syndicats, pouvoirs publics et élus locaux ainsi qu'à des conseils de service au sein des établissements en vue de participer à leur gestion.

Autrement dit, on grignote, on change les mentalités et comme ça, petit à petit, on arrivera au socialisme autogestionnaire ! Cela alors que les travailleurs de la santé n'arrivent même pas à conserver le peu qu'ils ont acquis !

Face à cela, la proposition de grève générale reconductible, loin d'unifier les syndicats, n'a fait qu'isoler ses promoteurs dont la plupart ont même été écartés lors du vote pour l'élection du conseil fédéral.

Les militants ne pouvaient se retrouver dans ce

débat piégé, les propositions fédérales d'un côté, la proposition de grève générale de l'autre, et c'est plutôt hors congrès qu'on peut se dérouler les vraies discussions.

Rien de vraiment concret n'est ressorti du congrès : les restructurations, l'analyse du secteur, les formes de lutte, tout cela, c'est-à-dire les questions que se pose tout militant chaque jour, n'a pas été abordé.

Même si les amendements parlant de l'unité syndicale, de la nécessité de construire un rapport de force national, sans préalable, du soutien et de la prise en charge de la lutte des immigrés, ont recueilli la majorité, au moment même où la question de la santé est au premier plan des préoccupations de tous les travailleurs, ce congrès a été incapable de définir une orientation susceptible d'unir dans l'action de classe l'ensemble des travailleurs hospitaliers.

CONVENTION MEDICALE LES MEDECINS EN PREMIERE LIGNE

Importantes manifestations dans tout le pays, cabinets médicaux fermés à l'appel des principaux syndicats de médecins et manifestation de médecins à Paris, jeudi 5 juin. La troisième journée de mobilisation contre la nouvelle convention médicale et pour le droit à la santé a été un nouveau succès.

La CGT, la CFDT et la FEN avaient choisi la journée de grève et d'action des médecins contre la nouvelle convention médicale, pour appeler les travailleurs à se mobiliser massivement et à descendre une nouvelle fois dans la rue. Comme le 13 mai, puis le 23, pour la troisième fois en moins d'un mois, les travailleurs ont répondu massivement.

A Paris, la manifestation CGT - à laquelle la fédération CFDT de la banque s'était ralliée - devait rassembler autour de 70 000 personnes, après que les travailleurs des services publics, rassemblés en états généraux place de la Nation aient rejoint le cortège, sur le parcours, place de la République. Une mobilisation importante donc qui prouve, si c'était encore à faire, le profond attachement des travailleurs à leur droit à la santé.

Les directions de la CGT et de la CFDT se sont toutes deux déclarées satisfaites de la participation et de la combativité des salariés, la CFDT dont pourtant les militants avaient bouclé la manifestation parisienne prévue l'après-midi et qui n'a réuni que quelques centaines de personnes.

Côté médecins, qui sont à l'heure actuelle l'épine dorsale du mouvement de lutte contre la nouvelle convention médicale, le bilan est lui aussi positif. 80% des cabinets médicaux étaient fermés ce jeudi 5, comme l'avait demandé la CSMF, et la manifestation nationale à Paris voyait défiler au coude à coude 2 à 3 000 médecins. Les manifestants, partis dans l'euphorie, furent violemment chargés par les forces de police au pont Alexandre III alors qu'ils essayaient de franchir un barrage. Plusieurs médecins furent blessés et deux photographes de presse agressés à leur tour, durent être hospitalisés.

Par cette brutalité policière, le gouvernement montrait en réalité ses craintes ce jeudi, au moment même

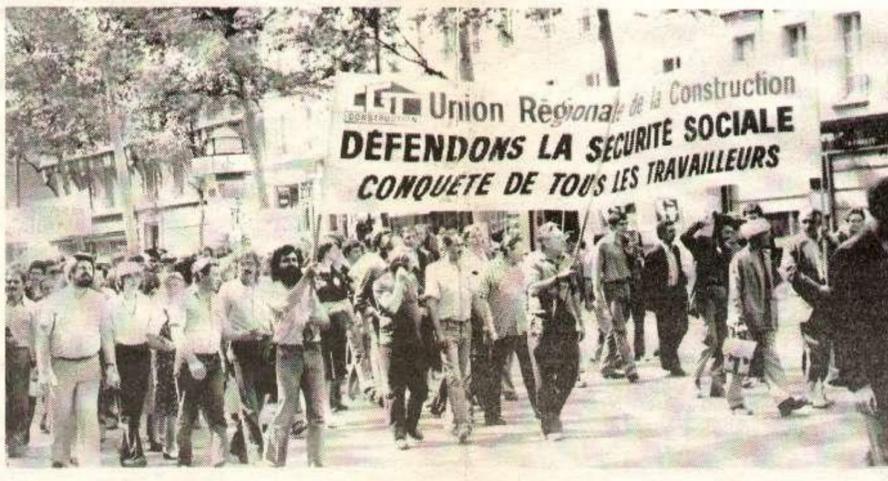
où il approuvait la nouvelle convention. Car si avec cet accord la convention doit être en principe applicable (les médecins ont un mois pour choisir leur nouveau statut), l'application reste de principe. Les médecins, en assemblée générale extraordinaire vendredi 6, maintiennent leur refus.

La CSMF a décidé de ne pas signer la convention et appelle les médecins à continuer à appliquer le tarif syndical déjà en vigueur. Les organisations syndicales, qui ne se sont pas encore prononcées pour une nouvelle forme d'action, ont fait savoir qu'elles soutiendraient les médecins dans cette action.

La bataille n'est donc pas finie, loin de là. Bien sûr, le gouvernement rencontre de sérieuses difficultés à faire passer son projet de réforme sur la santé. Berger a été amené à retirer son projet sur les limitations de remboursement des soins par la Sécurité sociale. Autre point d'achoppement : le ticket modérateur ; les mutuelles continuent à rembourser leurs adhérents intégralement et la mutuelle des PIT veut de faire reconnaître officiellement son refus d'appliquer les ordres de Barrot. Enfin, la convention médicale. Si elle a été officiellement signée et reconnue par un syndicat ultra minoritaire de médecins, par les conseils administratifs de la Sécurité sociale et par le gouvernement, elle n'est pas encore, on le voit, passée dans les faits.

Pourtant, on aurait tort de croire que la victoire est acquise et que le gouvernement est prêt à renfermer définitivement son projet dans un tiroir. Dans les mois à venir, et jusqu'au mois de novembre où les caisses pourront commencer à déconvoquer massivement les médecins contestataires, ce ne seront pas les salariés mais le corps médical qui sera en première ligne de la lutte, une lutte difficile puisqu'elle sera surtout individuelle : chaque médecin devra maintenir son refus de rentrer dans le cadre de la nouvelle convention. Pour que cette lutte garde donc sa fermeté et son efficacité, le soutien le plus large est nécessaire. La bataille change peut-être de terrain, elle ne s'arrête pas.

Claire MASSON



Plusieurs milliers de personnes ont défilé samedi 7 juin de la Bastille à Notre-Dame à Paris, à l'appel de plus de 70 associations et à la veille de l'ouverture de la « semaine du dialogue » organisée par le gouvernement.

En fait de dialogue, c'est une politique coercitive, discriminatoire et de répression systématique que le gouvernement développe à l'égard des immigrés et un véritable racisme d'Etat qui encourage

les exactions fascistes comme celles survenues à Bondy.

Comme le faisait remarquer Albert Lévy, président du MRAP (mouvement qui était à l'initiative de cette manifestation), toutes les associations susceptibles de plein droit de participer à un tel dialogue étaient ce samedi dans la rue, faisant ainsi la preuve du caractère démagogique et fallacieux de la semaine gouvernementale.

La CGT, la CFDT et la FEN soutenaient cette ma-

nifestation et étaient représentées par des responsables nationaux, le gros de la participation syndicale étant toutefois très nettement cédétiste.

Une manifestation tout à fait nécessaire et dont les organisateurs pouvaient à juste titre se montrer satisfaits, surtout par l'étendue de l'éventail des forces (associations, organisations...) qui y étaient présentes, certaines participant pour la première fois à une manifestation.

Tout aussi justifiée était leur crainte (exprimée par Albert Lévy auprès des journalistes au moment de la dispersion) de voir le gouvernement profiter de la période d'été pour aggraver encore tous les aspects de sa

politique à l'encontre des immigrés ; leur appel à la vigilance et à la mobilisation pour y faire face était on ne peut plus opportun. A cet égard en effet, Giscard-Barre et leurs ministres spécialisés, Bonnet et Stoléru, n'hésitent pas à passer outre aux réticences, voire à l'opposition parlementaire et à mettre en application leurs projets, même s'ils ne sont pas approuvés par le Sénat et l'Assemblée nationale, ou s'ils sont rejetés par le Conseil constitutionnel. Et le seul barrage est donc bien celui qui peuvent opposer, solidaires, français et immigrés, travailleurs, démocrates, avec leurs associations et organisations, par leur action massive et multiforme.

SERVICES PUBLICS ILS ETAIENT 60 000 LE 5 JUIN A PARIS

Le 5 juin, la CGT organisait des « Etats généraux des services publics » qui avaient pour mission de riposter aux mesures gouvernementales concernant les services publics.

Cette journée a vu se mobiliser de nombreux travailleurs particulièrement les employés communaux qui voient leurs conditions de travail menacées par le projet de réforme des collectivités locales.

Combien étaient-ils entre la République et la Nation à défilé contre les mesures gouvernementales concernant la fonction publique et particulièrement contre le projet de réforme des collectivités locales ? C'est difficile à dire : 50 000, 60 000 ?

Dans l'ensemble, les employés communaux sont sous-payés par rapport au privé et la sécurité de l'emploi tournée par le nombre croissant des auxiliaires, va-

cataires, stagiaires, etc. Les revendications sont aussi criantes dans les municipalités de gauche comme à St Jean de la ruelle, que dans celles de droite comme à Orléans. C'est d'ailleurs là un sujet de réflexion constant chez de nombreux militants de l'importante fédération CGT des services publics. La situation peu brillante des employés communaux se voit aujourd'hui encore menacée d'aggravation par ce projet de réforme qui tend à remettre en cause les conquêtes d'aujourd'hui garanties par le statut.

Les employés communaux réclament une amélioration de leurs conditions dans le cadre d'une convention collective unique nationale pour l'ensemble de la profession. Le gouvernement Giscard-Barre répond par une remise en cause des acquis arrachés au cours des luttes.

On comprend pourquoi ils étaient si nombreux à la Nation, venus d'Alsace, de Marseille, Belfort, Quimper, etc.

UN TRAVAILLEUR TURC ASSASSINÉ A SOCHAUX

Mehmet Yavuz a été assassiné en se rendant à son travail par des fascistes (Tepeli Yusuf, Cetin Huseyin, Fidan Mendi, Fidan Saban). Il travaillait aux usines Peugeot à Sochaux, qui emploie 1000 travailleurs de Turquie.

Le patronat de Peugeot est complice de cet assassinat, puisqu'il prêtait son local aux ouvriers fascistes organisés dans son usine. Il démontre sa complicité car le local a été fermé il y a 6 mois depuis que les élections de l'association des travailleurs de Turquie ont donné la majorité aux progressistes.

Les fascistes s'organisent dans cette région par l'intermédiaire des interprètes mis à leur disposition par la direction de Peugeot.

Cet attentat commis contre les progressistes n'est pas le premier : le 15 décembre 79 à Paris, à Ménilmontant,

les fascistes organisés sous le nom : « Organisation des travailleurs idéalistes Turcs », au 7 cité Hitorf 75010, ont agressé un groupe de progressistes, blessant 8 personnes dont un Français. La police n'a rien fait pour arrêter les responsables. D'autres actions de ce style sont connues : ainsi un travailleur a été sauvagement torturé (56 jours au coma) parce qu'il refusait de verser de l'argent que lui demandait les fascistes pour s'organiser (...)

(Extrait de l'information diffusée lors de la manifestation du 7 juin par les « Travailleurs révolutionnaires de Turquie »).

Ajoutons que Mehmet Yavuz était marié, père de deux enfants. Il était parmi les militants actifs de l'Association des Travailleurs de Turquie, issue des dernières élections.

LA CGT NE VOUS DIT PAS LA VERITE SUR LE CAMBODGE

Khieu Samphan, bénéficiaire d'un soutien populaire qui lui permet de poursuivre avec succès la lutte de résistance.

Sinon, pourquoi plus de 100 000 soldats vietnamiens sur le sol khmer ? Quel cas fait-elle de ces milliers de réfugiés cambodgiens qui ont fui la famine, les gaz toxiques et les bombes vietnamiennes, de ces soldats vietnamiens qui meurent pour une guerre d'occupation aussi injuste ou qui désertent

parce qu'ils veulent rejoindre leurs villages ?

Comment peut-elle cacher que plus d'un million de réfugiés khmers nationalistes, patriotes ou proches du gouvernement du Kampuchea démocratique, ont manifesté récemment devant l'ambassade du Vietnam à Paris, contre la présence vietnamienne et l'utilisation de gaz toxiques dans leur pays ?

Nous exprimons notre ferme opposition aux initia-

tives de la CGT visant à faire reconnaître par la France le gouvernement Heng Samrin. Ce gouvernement ne peut être reconnu dans la mesure où il n'impose sa « légitimité » et son autorité dans une partie du pays que grâce à la présence d'importantes forces armées vietnamiennes. D'autre part, nous ne pouvons accepter l'appel au soutien financier et matériel dans le cadre du partenariat par la CGT de l'Union des syndicats pour le salut

du Kampuchea (créée en juin 1979 après l'arrivée des troupes vietnamiennes) qui revient à apporter un encouragement au maintien des forces vietnamiennes. Ce soutien devrait aller au contraire aux forces qui combattent l'occupation, à la Croix rouge du Kampuchea démocratique, et l'effort de la CGT devrait porter sur le retrait de toutes les forces vietnamiennes du Kampuchea conformément à la résolution largement adoptée à

l'ONU. Ainsi, la CGT agirait conformément aux intérêts des peuples, pour l'indépendance des pays et la paix.

D'autre part, cet article présente la République populaire de Chine comme un pays belligérant, en ces termes : « Prenant le relais des agresseurs impérialistes, les dirigeants de Pékin s'efforcent par leur pression et diverses agressions de déstabiliser la situation dans les trois pays, les obligeant à consacrer des moyens importants à leur défense ». L'article poursuit en prêtant à la Chine des visées territo-

riales sur le nord du Laos qui « constituent autant de dangers de guerre dans la région ». N'est-ce pas vraiment manipuler les faits ? A notre connaissance, la déstabilisation de cette région est le fait du Vietnam et non de la Chine. Ce sont bien les armées vietnamiennes qui ont envahi et qui occupent aujourd'hui le Laos et le Cambodge. De plus, faut-il le rappeler aux dirigeants de la CGT, la République populaire de Chine est la seule grande puissance à n'avoir aucune force militaire hors de ses frontières.

Charles MALLOIRE

UNE PROCEDURE D'EXCEPTION

Alors que, traditionnellement, le droit français confie la direction de l'instruction à un magistrat de l'Ordre judiciaire, dans le cas des procédures devant la CSE, ce rôle est dévolu à un commissaire de police.

DUREE EXORBITANTE DE LA GARDE A VUE

Un des aspects caractéristiques de la procédure de la CSE est la longue durée de la garde à vue. En droit commun, celle-ci est de 24 h et ne peut excéder 48 h. Dans le cadre de la CSE, elle est de 6 jours et 6 nuits dans les locaux de la police sans pouvoir bénéficier de l'assistance d'un avocat. Si l'état d'urgence est proclamé, le délai est porté à 12 jours, en contradiction flagrante avec les dispositions de la Convention européenne des droits de l'homme.

La garde à vue se présente le plus souvent dans le cadre d'une enquête préliminaire, c'est-à-dire avant que le juge d'instruction n'ait été saisi. L'interpellé est entièrement aux mains de la police, dans le secret total, sous contrôle du seul ministère public.

Le deuxième cadre possible de la garde à vue est celui d'une commission rogatoire (délégation de compétence) délivrée par le juge d'instruction après qu'il ait été saisi. Dans ce cas, le contrôle est effectué par le magistrat instructeur.

Le pouvoir «justifie» le délai de 6 jours pour permettre l'efficacité de l'enquête effectuée dans le plus grand secret. La garde à vue est ainsi une véritable phase «d'instruction» et généralement d'interrogatoire, bien qu'aucun texte ne le précise. Ceci sans que l'interpellé puisse avoir la moindre défense, à laquelle il est ainsi porté une grave atteinte: le fait que certaines personnes ont «avoué leur forfait» dans les derniers jours de la garde à vue est utilisé comme une justification d'une telle durée. Après des dizaines d'heures d'interrogatoire, plus ou moins musclés, des jours et des nuits sans sommeil, ils arrivent à faire «avouer», et même n'importe quoi!

DETENTION PREVENTIVE ILLIMITEE

Quant au juge d'instruction, vu que les pouvoirs de la police sont considérablement accrus, son rôle se borne à la mise en forme juridique des résultats obtenus par la police. Les procès-verbaux que celle-ci a établis — bien souvent douteux voire ridicules et non signés par les «suspects» — constituent les pièces maîtresses (sinon exclusives) utilisées par les juges. Dans bien des cas, les déclarations contradictoires faites ultérieurement devant le juge d'instruction sont tout bonnement ignorées. On peut d'ailleurs se demander si l'instruction n'est pas seulement un alibi pour maintenir les inculpés en détention préventive pendant de nombreux mois (c'est ainsi qu'Yves Stella est maintenu en «préventive» depuis près de trois ans tandis que de nombreux nationalistes corses le sont depuis plus d'un an).

Les perquisitions et les saisies s'effectuent elles-aussi en dérogation complète avec le droit commun. L'article 17 de la loi de 1963 indique qu'elles peuvent avoir lieu de nuit comme de jour, sans qu'il soit nécessaire d'avoir l'assentiment ni la présence de la personne concernée. Un membre de la famille ou un voisin peut être utilisé comme témoin sans qu'il soit nécessaire non plus de fournir une justification. Cette loi prévoit aussi une procédure spéciale en cas d'état d'urgence ou de «crime ou délit flagrant»: l'instruction est alors purement et simplement supprimée.

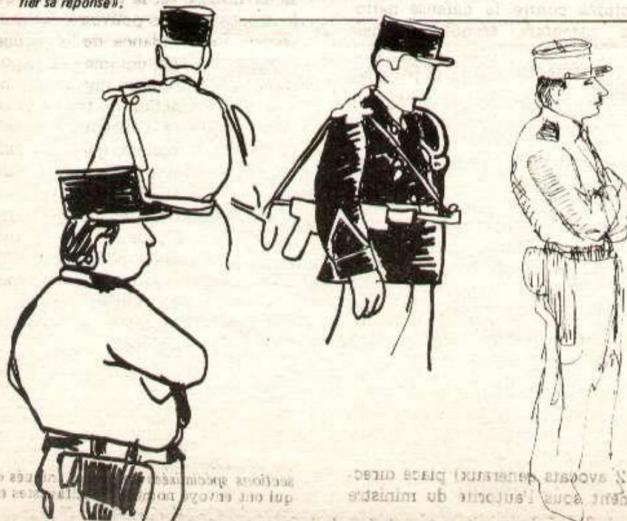
C.L.

LA LIGUE DES DROITS DE L'HOMME ET LA CSE

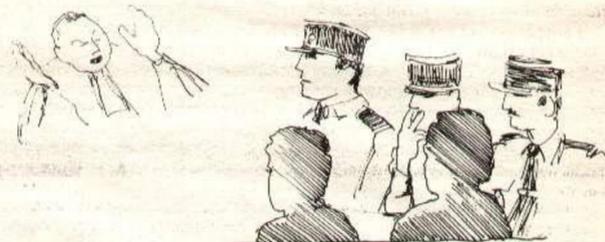
Le 28 mai, la section d'Ajaccio a voté à l'unanimité une motion demandant «la suppression pure et simple de la Cour de Sûreté de l'Etat et l'amnistie générale pour tous les militants politiques». Elle indique que:

«Le scandale est d'autant plus grand en ce qui concerne les affaires corses qu'il s'agit purement et simplement de nier le droit d'un peuple à disposer de lui-même, et de réduire des militants politiques à des "malfaiteurs de droit commun".

Les verdicts rendus par ce "tribunal" confirment le scandale: après des années de détention provisoire, après une enquête policière et une instruction presque exclusivement politique, sur la base d'une accusation grossière insultante et souvent incohérente, la Cour de Sûreté de l'Etat répond par oui ou par non sur l'existence des charges contre les accusés, sans avoir à justifier sa réponse».



LA COUR DE SURETE DE L'ETAT



De tout temps en France, la classe au pouvoir a pris en matière juridique, des mesures d'exception permanentes, pour défendre l'Etat à son service. Sous le régime collaborateur de Vichy il y avait les Sections Spéciales (*). Pendant la guerre d'Algérie, le pouvoir a essayé d'instaurer, par décrets et ordonnances, tout un arsenal juridique. En 1962, pour remplacer les divers tribunaux d'exception éphémères créés par de Gaulle, un projet de juridiction d'exception permanente (la Cour de Sûreté de l'Etat), est soumis à la Commission des lois.

Le projet est adopté avec quelques amendements, tel sur la garde à vue qui est ramenée de quinze à dix jours. Mais ensuite le Sénat va beaucoup plus loin dans les modifications et une commission paritaire est chargée d'établir un compromis entre les deux assemblées. La loi est ratifiée par le Parlement le 11 janvier 1963. Les membres de la cour de Sûreté de l'Etat (C.S.E.), sont nommés en Conseil des Ministres, le 20 février. Le 25, elle est officiellement installée. La justification qui était alors donnée à son existence, était de lutter contre les fascistes de l'OAS.

Si quelques nostalgiques de l'Algérie française ont bien été arrêtés, il n'y a aucune comparaison avec le recours massif qui y est fait aujourd'hui, contre les nationalistes corses ou les militants bretons. La CSE est en fait utilisée, non contre les fascistes et autres barbouzes qui ont pignon sur rue' mais contre le peuple, contre différentes forces politiques, syndicales ou culturelles.

De la même façon, la loi de 1936, destinée à frapper les ligues factieuses et bandes armées, a d'abord frappé les fascistes, pour ensuite être utilisée contre des forces révolutionnaires. C'est sur cette base que 12 organisations — dont le PCMLF — ont été interdites les 11 et 12 juin 1968.

Ainsi la CSE avait en 1970 condamné cinq militants communistes (marxistes léninistes), puis quelques mois plus tard, une procédure était engagée contre la Gauche Proletarienne; dans les deux cas pour reconstitution de ligue dissoute.

A l'automne 1975, des militants de la CFDT étaient inculpés pour l'affaire des Comités de soldats. En 1976, c'était de nouveau cinq militants de notre parti. Et, depuis

UNE INSTITUTION A ABATTRE

L'Etat, juge et partie

Suite à l'affaire de Bastelica, une cinquantaine de nationalistes (liés à l'UPC ou au FLNC), dont 12 sont toujours en prison, ont été inculpés par la CSE, pourquoi? Pour avoir tenté au cours d'une conférence de presse de donner les noms des principaux responsables barbouzes et de dénoncer les complicités dont ils jouissent dans la police et au niveau préfectoral.

Il faut se rappeler en effet que le repli des militants corses à l'hôtel Fesch à Ajaccio et les violents incidents qui ont suivi, avaient comme point de départ l'interception par le collectif nationaliste de Bastelica d'un commando de barbouzes de Francia (lié au RPR et au SAC) venu assassiner un responsable de l'UPC, Marcel Lorenzoni.

D'ailleurs, l'UPC vient de rendre publique la lettre écrite le 9 janvier 1980 par le commandant Bertolini: «J'assume la responsabilité quasi totale des attentats revendiqués par Francia ou non revendiqués, lorsqu'ils ont touché des biens appartenant à des membres notoires de l'UPC ou du FLNC...».

Fin mai, les douze emprisonnés adressaient une lettre à la presse dans laquelle ils déclaraient: «Par des condamnations systématiquement outrancières, par les propos injurieux de certain magistrat, par des emprisonnements préventifs de durée illimitée, par le refus d'appliquer aux patriotes corses des mesures d'élargissement pourtant réglementaires, par notre détention sans aucun fondement juridique valable, par la "sur place" étonnante, précurseur de quelque insoutenable "non-lieu", de l'information instruite contre Bertolini et les siens, la preuve est faite qu'un véritable scandale politico-judiciaire s'ajoute actuellement aux scandales politiques, économiques, financiers, agricoles, sociaux qui se développent et secouent la Corse contemporaine. (...) Quel que soit le risque qui en résultera pour nous, nous avons aujourd'hui le devoir de refuser toute coopération à cette manœuvre et nous y sommes décidés. Bien entendu, nos avocats devront agir de même. En dépit de leur grand dévouement, nous n'avons plus besoin d'eux puisque la Cour de sûreté de l'Etat méprise leurs droits autant que les nôtres».

Les avocats tentent une ultime démarche pour obtenir leur libération et leur non-comparution devant la CSE. Si, disent-ils, dans un communiqué «cet ultime effort devait s'avérer vain, alors se poserait à nous la question de savoir si nous pourrions encore accepter sans renier le devoir de défenseurs de figurer dans certaines affaires dont on a pu dire récemment qu'elles devaient tout à la politique et rien à la justice».

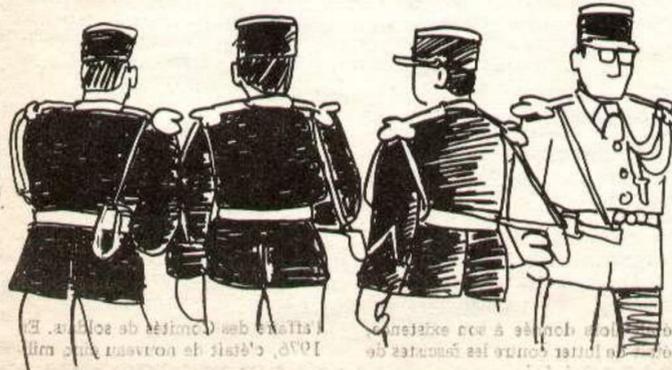
Dans cette affaire, a déclaré E. Simeoni le 6 juin à Paris: «C'est la première fois que l'Etat est juge et partie de façon aussi caricaturale. Ce procès restera comme un cas de caricature de justice politique».

De même, il a exposé les axes de la campagne de l'UPC: dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat et libération de tous les emprisonnés politiques corses.

quelques années, en grand nombre, les bretons et les corses!

Tous les opposants politiques peuvent se trouver emprisonnés par la CSE. Avec une telle juridiction d'exception — et tout un arsenal juridique, dont les tribunaux militaires — une dictature fasciste pourrait s'installer en douceur, sans que la légalité bourgeoise soit enfreinte! Une des nouveautés introduite par la CSE concerne la place des militaires. En temps normal la CSE est composée de cinq membres: le président et 4 conseillers (2 civils et

2 militaires qui sont des officiers généraux ou supérieurs). Sa compétence s'établit sur tout le territoire de la République, y compris les colonies (les prétendus départements et territoires d'outre-mer). Son siège est fixé par décret à Paris, mais elle peut par ordonnance de son président se réunir en tout lieu jugé nécessaire. La CSE est compétente uniquement en temps de paix. Mais, si la Cour doit juger ce que le pouvoir estime être un crime ou délit, contre la discipline des armées, alors l'un des 2 magistrats civils est



LA CSE OU L'ARBITRAIRE ORDINAIRE

François Stefanaggi, un des avocats qui a plaidé lors des deux derniers grands procès des nationalistes corses (juin-juillet 79 et mai 80), nous donne ici quelques éléments sur la pratique de la Cour de Sûreté de l'Etat.

Selon la loi de 1963, aucun délai n'est fixé pour l'instruction. L'inculpé ne peut faire appel que pour une demande de mise en liberté. Celle-ci est alors transmise à la Chambre de contrôle, présidée par le sieur Aguiton (maire et conseiller général du Parti Républicain, bien que tout mandat électif soit incompatible avec la fonction de magistrat!).

C'est également une juridiction qui permet de garder un mineur. C'est le cas d'Antoine Fogacci, incarcéré à l'âge de 17 ans voilà plus d'un an.

Des mesures draconiennes d'isolement sont prises des mois durant à l'encontre de certains inculpés. Ils sont alors soumis à un régime semblable à celui des Quartiers de Haute Sécurité (les tristement célèbres QHS réservés aux criminels réputés les plus dangereux!). Avec plusieurs confrères, nous sommes allés faire un scandale sur place, il nous a été répondu: «C'est illégal mais c'est exécutoire!»

Concernant le fonctionnement de la CSE, il y a d'une part l'emboîtement des dossiers: une trentaine de procédures sont en cours, sans que le pouvoir donne les possibilités de les gérer. Par exemple, Michel Renucci, inculpé pour des attentats datant de 1975, n'a pas été interrogé depuis sept mois alors qu'il devrait l'être tous les quatre mois.

Il y a d'autre part un choix, selon l'opportunité politique, dans le passage des uns ou des autres en procès. Aux demandes d'explication, on nous répond: «vous savez, telle affaire est compliquée, alors cela demande du temps», ou même: «vous savez, ils vont en prendre pour dix ans, alors...!»

La Cour de Sûreté de l'Etat, c'est un peu le projet Peyrefitte avant la lettre. Car ce projet casse tous les moyens de défense, il veut mettre la justice au service direct de l'Etat.

Lors du procès de juin 1979, les inculpés se sont montrés très durs. La CSE pensait avoir le beau rôle en les qualifiant de «terroristes». Ceux de cette année ont décidé de «jouer le jeu» en répondant aux questions, en n'apparaissant pas jusqu'au-boutistes, en n'appelant pas à la violence... Et pourtant le verdict est tombé tout aussi impitoyable, prouvant bien qu'il n'y a pas de dialogue.

Les avocats ont demandé un verdict d'apaisement, une passerelle en somme, on a reçu des paires de gifles.

J'ai écouté les réactions des gens de mon village, des personnes âgées, des gens qui ne sont pas du tout indépendantistes, la Corse profonde, la majorité silencieuse. L'an dernier, ils disaient: «Ils y sont allés un peu fort; ils ont envoyé promener les juges». Cette année, c'était: «Non, 8 ans c'est trop», «Ils se sont bien conduits au procès; ils n'ont même pas été récompensés».

En Corse, la justice c'est quelque chose d'énorme. C'est la première fois qu'ils ne peuvent se réfugier derrière des erreurs commises pour croire à la justice.

La CSE ne respecte pas le droit à l'erreur des petits jeunes qui se sont expliqués (ils avaient au alentours de 18 ans au moment des «faits reprochés») Elle ne les écoute pas.

remplacé par un militaire (qui sont alors 3 pour un civil). L'armée peut donc se faire justice elle-même!

En état de guerre ouverte les pouvoirs de la CSE seront transférés aux tribunaux militaires.

Les délits qui sont du ressort de cette juridiction sont globalement: trahison, espionnage et autres infractions contre la défense nationale, attentats, complots... mais aussi des infractions assimilées aux crimes et délits contre la Sécurité de l'Etat, tels que vol ou détention d'explosif, reconstitution de ligue dissoute. Il y a également une longue liste de ce qui consiste ou tend à substituer une autorité illégale à celle de l'Etat. Cette dernière notion est purement arbitraire et à la fois bien pratique pour déclencher des opérations de police politique.

Quant à l'organisation de la CSE, elle est très dépendante du gouvernement.

Ainsi le Ministère Public représente le Pouvoir Exécutif, auprès de la CSE il est représenté par le Parquet Général (un Procureur Général et 2 avocats généraux) placé directement sous l'autorité du ministre de la justice. Les juges d'instruction

qui sont chargés d'instruire les dossiers sont choisis pour deux ans renouvelables par décret en conseil des ministres.

En ce qui concerne les possibilités de saisir cette Cour, ni le juge d'instruction ni même le procureur général ne peuvent le faire. Seul le gouvernement, par décret, peut saisir la CSE. C'est le mépris total de la séparation des pouvoirs. La prétendue indépendance de la justice apparaît bien ici, comme une hypocrisie et une grossière mystification.

C'est en fonction de tout cela et de la procédure d'exception qui est sa règle quotidienne, que nous exigeons: La dissolution de la Cour de Sûreté de l'Etat; La reconnaissance du statut de prisonnier politique à tous ceux qui sont emprisonnés pour des motifs politiques, et non le seul statut spécial pour une partie d'entre eux. L'amnistie générale de tous les prisonniers politiques.

Claude LEBRUN

(*) Des juges désignés par le gouvernement de Pétain et ayant prêté serment devant lui pour s'occuper des questions dites de terrorisme, des communistes, etc.: sections spécialisées en procès truqués et qui ont envoyé nombre de nationalistes en camp de concentration et à la mort.

Dunkerque : fête populaire du PCML C'est à nous de choisir le chemin

Quelques scènes de « Il était une fois Mardyck... »



Lorsque j'arrive à Dunkerque, une brume grisâtre monte de la mer et bouche l'horizon, en absorbant les tours dressées des hauts-fourneaux, en étouffant les lueurs des aciéries. Une mauvaise pluie tombe sur Grande Synthé, la cité-dortoir des sidérurgistes où vivent près de 30 000 personnes. Mais en entrant au Centre social, changement de décor. Les camarades sont là : « Salut, ça va ? ». Sourires, poignées de main, clin d'œil. La salle se remplit. Ce sont des militants, des sympathisants et des amis du parti. Ce sont des travailleurs d'Usinor-Dunkerque et d'Usinor-Mardyck, délégués syndicalistes, ce sont des ouvriers du TM dont les 36 jours de grève en février-mars dernier ont laissé une empreinte durable, ce sont des enseignants, des ménages...

Un représentant de l'ASEC, Association des stagiaires étudiants des Comores, devait apporter le salut fraternel de son association et faire entendre la voix de la communauté comorienne immigrée de Dunkerque et du peuple comorien en lutte pour le développement de son mouvement patriotique et des luttes démocratiques.

Rapidement, *La Lyre des travailleurs* enchaîne par une série de chants accompagnés à l'orgue électrique, chants appelant à riposter aux lois racistes de Barre-Bonnet, à s'unir français et immigrés (« Si nous voulons vivre libres demain, aux lois Barre-Bonnet barrons le chemin... Tu es de Nanterre, je suis de Denain »), chants de lutte et d'espoir où perce cette vérité que proclame une chanson : « C'est à nous de choisir le chemin... ».

drins. Voici François, le directeur d'Usinor-Mardyck, transformé en une sorte de Père Noël métallique, militariste; voici les grévistes, leur ingéniosité, leur ardeur à la lutte, leur sens de l'organisation; voici la maîtrise et sa couardise, et le juge; voici l'usine décrite qui s'installe sous nos yeux : les ateliers, les grands bureaux et, au-delà du terrain vague, les voies, les loco-tracteurs, le piquet de grève... C'est l'épisode du blocage d'expédition, des collectes à l'usine; c'est la piteuse exhibition du commando patronal contre le piquet, c'est la solidarité qui s'amplifie...

sions vont bon train avec les travailleurs du TM présents : « Il faudra faire jouer la pièce devant tous ceux de l'usine », peut-on entendre; on apporte des suggestions supplémentaires, on propose des critiques, des compléments, on se souvient tout d'un coup de tel ou tel événement... Pas de doute : la pièce du *Théâtre du printemps*, théâtre de combat en prise directe avec la vie, a fait mouche et a été le clou du rassemblement de Dunkerque.

Le buffet s'ouvre : décidément, les camarades de Dunkerque ont bien fait les choses. Salades variées, tartes et gâteaux, boissons à volonté... Partout ça

discute, on circule autour de la table de livres et du stand de presse où sont affichés articles et photos consacrés à la grève du TM, tracts syndicaux et des numéros du bulletin de la cellule : *Et l'acier fut trempé*. Un tract relatant la suspension de la section CFDT d'Usinor-Dunkerque est... suspendu à un fil. Ici on n'est pas prêt d'oublier ce coup de poignard des recentreurs.

La soirée se poursuit par la projection d'un film 16 mm de Christian Delœil et S. Marasco consacré à la lutte des sidérurgistes de Denain et se prolonge par un bal.

En sortant, surprise : il pleut ! On avait oublié, c'est sûr.

Rémi DAINVILLE

BUFFET ET CINEMA

Après le spectacle, les discus-

RESSERRER NOS LIENS

Ainsi, durant quelques heures, une cinquantaine de personnes se retrouveront pour la fête populaire de la cellule Gabriel Péri. Une première car les camarades de Dunkerque n'avaient jamais organisé une telle fête et, finalement, une belle réussite. Dans son discours d'accueil, un militant de la cellule devait placer ce rassemblement sous le signe du soutien à notre hebdomadaire et de la fraternité : « Nous souhaitons par cette fête resserrer nos liens », déclarait-il notamment.

PLACE AU THEATRE

Ensuite, le *Théâtre du printemps* présentait sa nouvelle pièce : *Il était une fois à Mardyck*. Durant trois quarts d'heure, deux comédiens, avec un style de jeu plein de vivacité et d'humour tiennent la scène pour nous raconter la grève du TM de Mardyck. L'armoire du vestiaire se transforme en loco-tracteur, les comédiens changent à toute allure de costume, bondissent, se déguisent, courent, se chamaillent, descendent parmi le public, remontent en scène, s'interpellent, dialoguent en patois, lancent des tirades en alexan-

Au forum de « l'Humanité Rouge » à Marseille : le droit à la santé

Le 5 juin, troisième rendez-vous pour le droit à la santé, c'était aussi le premier forum de *L'Humanité rouge* sur le sujet. Pour approfondir cette question, pour connaître exactement les projets du gouvernement, nous avons invité Pierre Barès du Syndicat de la médecine générale, Marie Baglieri, secrétaire de l'Union départementale de la Confédération syndicale des familles, et Jean Kehayan, rédacteur en chef de *La vie mutualiste*. Famille-mutuelles-médecins, trois secteurs directement concernés par les projets du pouvoir sur la Sécurité sociale et la santé, trois expériences différentes pour une même lutte.

Pierre Barès ouvrait ce forum en faisant part des analyses du Syndicat de la médecine générale et se livrait à une dissection très précise de la convention médicale adoptée le soir même par le ministre de tutelle. La confédération syndicale des familles, outre son opposition au récent projet, devait replacer les problèmes de santé dans leur cadre global :

logement et dépression nerveuse, alimentation et maladie, rythme de travail et condition physique, chômage et santé ne sont pas indépendants, devait rappeler Marie Baglieri.

Jean Kehayan resituait les récents coups du gouvernement dans leur évolution historique. On est passé d'un système d'assurance sociale avant-guerre à un système de sécurité sociale en 1945, un des systèmes les plus avancés des pays occidentaux. Le plan du CNPF de 1967 prévoyait justement un retour au système des assurances sociales. Pour Jean Kehayan, cette attaque contre le droit à la santé est liée aux autres lois scélérates contre les libertés, tel le projet Peyrefitte et contre les droits des immigrés.

Cette attaque se double, dans les Bouches-du-Rhône, d'une volonté de réduire les Mutuelles, particulièrement puissantes dans le département puisqu'elles gèrent dix centres de santé mutualistes où les assurés peuvent percevoir des soins très spécialisés

sans bourse délier. Le mouvement des mutualistes, au départ créé par les syndicats, prend aujourd'hui son autonomie; par l'intermédiaire de *La vie mutualiste*, il pénètre dans des milliers de familles pour sensibiliser les travailleurs aux questions de la santé; le conseil de la Mutualité a joué un rôle non négligeable pour la réalisation des manifestations unitaires du 13 mai; avec la tenue des Assises sur la santé, la parution d'une revue de recherche *Prevenir*, la publication prochaine d'un livre noir de la santé, la Mutualité veut alimenter la réflexion et promouvoir l'action du mouvement syndical dans ce secteur.

A partir de ces données, un débat riche s'est engagé : faut-il ou non défendre cette Sécurité sociale-peau de chagrin, peut-on améliorer les soins sans pour autant renforcer les possibilités de contrôle étatique (fichage, etc.) : débat à renouveler car animé par des militants ayant chacun dans leur domaine une expérience des plus intéressantes.

Hervé DASTAR

DEMANDE DE CONTACT

Prenez contact avec le Parti communiste marxiste-léniniste

NOM
Prénom
Lieu de travail
Adresse
Code postal

(A retourner à L'Humanité rouge - BP 201 - 75926 Paris Cedex 19)

Ernest Pignon-Ernest : Au bout du talent, la lutte

Vous l'avez sûrement vu sur vos murs ; c'est là qu'Ernest Pignon expose ses tableaux, ses images, sous forme d'affiches.

Le beau portrait de James Mangé, sur l'affiche appelant à arracher ce jeune militant nationaliste des griffes des racistes d'Afrique du Sud, c'est lui qui l'a réalisé. Aujourd'hui, l'affiche sur la journée de solidarité français-immigrés du 7 juin, c'est encore lui.

Ses tableaux, n'allez pas les chercher dans les galeries de peinture : ils sont sur les murs de nos villes, de nos usines, de nos quartiers sous forme d'affiches gigantesques qu'il reproduit en sérigraphie. Si d'autres vont chercher leur inspiration dans la nature, lui, c'est au cœur des villes qu'il plante son chevalet. Ses sujets d'inspiration, ce n'est pas la muse qui les lui souffle, mais la vie quotidienne, l'oppression, l'exploitation que subissent chaque jour des millions de travailleurs, hommes et femmes, français et immigrés, ce n'est pas la muse mais les luttes de ces travailleurs pour s'unir, pour se libérer, mais aussi la lutte des peuples du monde au Vietnam, au Chili, au Nicaragua, en Afrique du Sud.

Dans son atelier : une ambiance d'assemblée générale. Ernest Pignon ne travaille jamais seul, chaque image qu'il réalise est le fruit d'une enquête sur le terrain, d'une réflexion collective avec des travailleurs d'une ville, d'une usine, avec des syndicalistes ou des militants d'associations diverses.

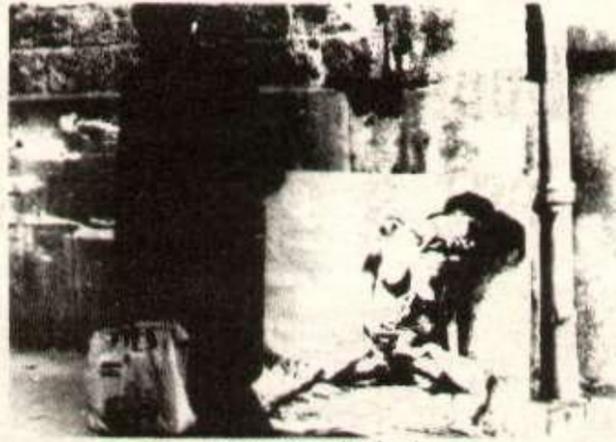
Les images ainsi réalisées sont ensuite reproduites en sérigraphie puis collées un

peu partout dans la ville. En 1975, temps fort de la lutte contre les expulsions de travailleurs immigrés, une image apparaît sur les murs d'Avignon, celle des taudis dans lesquels on entasse ces travailleurs. A Calais, après une enquête et un travail avec les chômeurs et les syndicalistes, il réalise l'image très poignante d'un homme et de son enfant accablés par le chômage. Au moment du débat sur l'avortement à l'Assemblée nationale, c'est l'image très dure d'une femme assassinée qui apparaît sur les murs : «chaque année un million de femmes avortent clandestinement, 5 000 en meurent...».

Les images affichées de Pignon, elles révèlent en 1976 les accidents du travail, les maladies professionnelles sur les murs des usines qui, à Grenoble, diminuent, mutilent, tuent les travailleurs. A Nice, au moment où Médecin reçoit l'équipe de rugby d'Afrique du Sud, les murs de la ville et du stade se couvrent de l'image d'une famille africaine derrière des grilles. «Les expulsés», deux affiches avec dessus un homme et une femme (ayant à la main un matelas, des sacs et une valise), sont collées sur les murs des maisons éventrées par les promoteurs et dont les habitants ont été déportés vers la banlieue. On n'en finirait pas de décrire les interventions d'Ernest Pignon. Ces images très contrastées interpellent, frappent, dénoncent, révèlent, mobilisent ; Pignon, c'est un peu comme un écrivain public : il dessine les misères, les révoltes du peuple, ses espoirs. De tout cela il fait œuvre d'art et c'est très beau. Alors, regardez !



James Mangé



Avortement clandestin...



Un ouvrier, amateur de musique, devenu sourd à cause du bruit dans son usine, s'est suicidé.



A Nice, contre l'apartheid



...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...

Samedi 14 juin, FR 3 20 h30
LE MARCHAND DE VENISE
de Shakespeare

La version que vous verrez est une retransmission théâtrale du festival de Vaison la Romaine 1979. Jean Le Poulain qui en a signé la mise en scène présente actuellement cette pièce au théâtre de Boulogne Billancourt. Comme l'indique son titre cette commédie dramatique se passe à Venise, au moment où se développent les échanges commerciaux, les comptoirs coloniaux ; à cette époque se constitue une nouvelle classe formée d'industriels, de négociants, de banquiers. L'argent, il est partout présent dans cette pièce et comment : Pour faire sa cour à une riche héritière, Bassanio, noble vénitien doit emprunter 3000 ducats à un marchand. Voilà les nobles en perte de vitesse, réduits à emprunter de l'argent aux bourgeois pour faire leur cour. Ils sont bien loin les sentiments chevaleresques, l'amour de Bassanio pour sa fiancée dépend prosaïquement

du prêt qu'un usurier lui consentira. Shakespeare est à la charnière entre le moyen âge et la renaissance, ce sont les idées de la bourgeoisie, classe montante qui dominent chez lui. Ainsi le personnage de Shylok, usurier Juif tient un rôle particulier dans la pièce. Il symbolise l'importance de l'argent du capital dans les relations entre les hommes, mais aussi concentre en lui toute la haine suscitée à l'époque par l'église et le pouvoir contre les Israélites qui écartés de tous les métiers devaient se cantonner au rôle d'usurier interdit aux Chrétiens. L'aspect dominant dans Shylok est celui de l'usurier qui se venge de l'humiliation qu'il subit à cause de sa religion : «Tu m'as traité de chien sans raison (...) la dureté que vous m'avez apprise, je la pratiquerai et je vous surpasserai». La tirade suivante lève toute ambiguïté sur les intentions de l'auteur : «Est-ce qu'un Juif n'a pas d'yeux ? Est-ce qu'il n'a pas des mains, des organes, des proportions, des sens, des émotions, des passions comme un autre !...»

Un Shylok qui préfigure L'Avare de Molière ; 2 pièces qui décrivent l'ascension de la classe bour-

geoise qui a déchiré le voile de sentimentalité qui recouvrait les relations de famille et les a réduites à n'être que de simples rapports d'argent.

Mardi 17 juin, TF 1 20 h30
CHARLES DE GAULLE 1880-1970

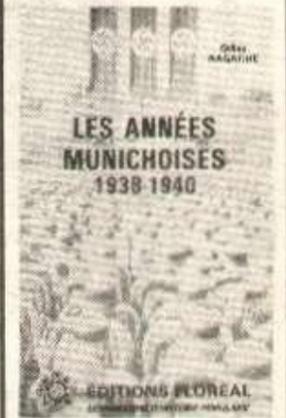
Ce film de Pierre Lefranc, censé retracer la carrière et la vie de de Gaulle à partir de documents ressemble à une grande image d'Epinal en noir et blanc. Même lorsqu'il évoque les aspects positifs de l'action de de Gaulle, son rôle dans la résistance et plus tard ses prises de position au niveau international, Lefranc semble tellement fasciné par le personnage qu'il ne donne pas la mesure des intérêts en jeux. Comme il fallait s'y attendre, le général est présenté comme le rassembleur de tous les Français, l'homme du consensus avant la lettre. Alors que son arrivée au pouvoir en 58 a marqué un renforcement du contrôle de l'état par les monopoles et un renforcement de l'appareil d'état bourgeois.

...TELE RENDEZ-VOUS...TELE RENDEZ-VOUS...

Vendredi 20 juin,
de 17 h à 19 h,
GILLES RAGACHE
signera son livre
Les années munichoises
à la librairie
Les Herbes sauvages

Rédacteur au Peuple français, revue d'histoire populaire, Gilles Ragache est aussi coauteur, avec Alain Delale, de La France de mai 68. Il sera heureux de discuter avec tous ceux qui ont lu son livre ou vont le lire.

Les années munichoises, 36,00 F aux Herbes sauvages, 70 rue de Belleville, 75020 Paris.



Roman

INES CAGNATI
« LE JOUR DE CONGE »

Premier livre d'Ines Cagnati, en 1973, ce roman évoque l'enfance d'une fille de petits paysans du sud-ouest, immigrés italiens. Galla, aînée d'une nombreuse lignée de sœurs, raconte son enfance : sa confrontation avec le lycée de la ville et des riches, où elle est plus tolérée qu'acceptée par ses compagnes. Un roman qui illustre aussi la dure condition des petits paysans et de leurs familles. Ainsi, le personnage de la mère, son travail, la façon dont elle est traitée par son mari, sont très bien décrits. A la lecture, on sent qu'Ines Cagnati fait allusion à sa propre expérience ; elle montre très bien avec quelle force un enfant peut ressentir les discriminations sociales.

Ines Cagnati a publié l'an dernier Mosé ou le lézard qui pleurait sur la fin d'un vieil ouvrier agricole italien dans le sud-ouest.

Le jour de congé, collection Folio.

Ines Cagnati
Le jour de congé



AU FESTIVAL DE NANTES

La résistible ascension d'Arturo Ui de Brecht, mais aussi Montheus, un spectacle de Louis Tiery et bien d'autres choses ; Jusqu'au 15 juin.

Renseignements, locations : Théâtrequipe.
Tél : 29 24 27.
Et Librairie 71, 29 rue Jean Jaurès, Nantes.
Tél : 48 63 58.

LES CRIMES DE L'ARMEE SUD-COREENNE A KWANGJU

Le conseil catholique japonais pour la justice et la paix, organe permanent de l'Eglise du Japon, a lancé un appel « à la Croix Rouge internationale, à la Commission des Droits de l'homme des Nations-Unies et au Vatican afin qu'une commission d'enquête soit envoyée à Kwangju pour faire la lumière sur ce qui s'est passé ».

Kwangju, c'est cette ville de Corée du Sud où l'insurrection populaire fut matée dans le sang par l'armée sud-coréenne, avec l'autorisation préalable des USA, à la fin du mois de mai (voir l'interview d'un Sud-Coréen dans notre numéro précédent).

Aujourd'hui, les témoignages affluent sur ce qui s'est passé, au début des manifestations vers les 19, 20 et 21 mai.

Au cours d'une conférence de presse organisée par le Conseil catholique japonais, des témoignages ont été rendus publics.

Selon un témoin, au cours de la répression d'une manifestation le 19 mai, « Les forces spéciales sud-coréennes frappaient sans distinction hommes et femmes, jeunes et vieux, étudiants et citoyens. J'ai vu la matraque de métal d'un des hommes des forces spéciales s'abattre sur la tête d'un homme d'environ 70 ans, totalement sans défense. Le sang a giclé comme d'une fontaine et l'homme s'est écroulé sans un mot ». Plus tard, le témoin a vu deux soldats traîner une femme enceinte : « Ils criaient : "Qu'est-ce que cette femme a dans son sac? Un garçon ou une fille? Elle ne le sait pas? Alors, nous allons lui montrer". Puis l'un d'eux l'éventra avec sa baïonnette, faisant sortir ses entrailles et le fœtus. Il prit le fœtus et le lança à la femme qui se tordait sur le sol ».

Selon les organisations de la conférence de presse, « les soldats avaient absorbé des hallucinogènes avant d'entrer dans la ville, le nombre de cadavres apportés à la préfecture jusqu'au 22 mai atteignait 475 ».

Selon les étudiants, le chiffre de morts s'élève à 2000 et celui des blessés à 15000.

Et il faut ajouter qu'il s'agit ici de la répression des manifestations au tout début du mouvement. Comment croire que la reprise de la ville à la fin mai se soit passée « sans effusion de sang » comme ont osé l'écrire certains journaux de droite en France?

L'ARMEE SIONISTE ETEND LA REPRESSION EN PALESTINE

Après les attentats criminels contre les maires palestiniens de Naplouse et de Ramallah, en Cisjordanie occupée par l'armée israélienne, les mesures de rétorsion et de répression se multiplient. Mais vous seriez bien naïfs de croire que ces mesures visent les organisations extrémistes sionistes comme le Goush Emounim ou celles du rabbin Kahana qui ont presque ouvertement soutenu les attentats et parmi lesquelles il ne serait pas difficile d'identifier les coupables.

Non, le gouvernement israélien n'a pas l'intention de porter un coup d'arrêt à l'implantation de nouvelles

colonies sionistes en Cisjordanie et aux actes de terrorisme contre la population arabe. En témoigne la tentative d'empêcher la grève générale appelée par le comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine en signe de protestation « contre les crimes ignobles des terroristes israéliens ». Plusieurs jours de suite, l'armée israélienne a obligé les commerçants arabes qui suivaient le mot d'ordre de grève à lever leurs rideaux et à ouvrir leurs magasins. Plusieurs habitants arabes de Jérusalem ont été arrêtés et sur les 3 quotidiens arabes de Jérusalem, deux ont été interdits par les autorités

sionistes d'occupation en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Cette dernière mesure brise donc toute liberté d'expression en Palestine occupée.

Yasser Arafat, président de l'OLP a accusé le premier ministre israélien, Bégin, et les USA : « la responsabilité des attentats perpétrés contre les 2 maires leur incombe au niveau international ». Sur demande de l'OLP, le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni le jeudi 5 juin. Par 14 voix pour et une abstention (celle des USA...), les tentatives d'assassinats ont été condamnées.

LA POLITIQUE DU VIETNAM DENONCEE PAR UN ANCIEN MINISTRE DU GRP

M. Truong Nhu Tang, ancien ministre de la Justice du GRP — gouvernement révolutionnaire provisoire du Sud-Vietnam — de 1969 à 1976, qui a toujours lutté pour l'indépendance du Vietnam et a connu la prison en 1965 et 1967 avant de rejoindre le maquis du FNL, a dénoncé, lundi 9 juin à Paris, « la trahison de l'idéal d'indépendance et de liberté » par le parti vietnamien au pouvoir depuis 1975.

Dénonçant le manque de libertés, la constitution d'une nouvelle caste de privilégiés, la réunification forcée en éliminant les membres du FNL et du GRP du Sud-Vietnam, l'ancien ministre du GRP a également mis en cause l'abandon de « l'indépendance nationale du Vietnam par l'alignement sur l'Union soviétique », ainsi que « l'occupation du Laos et l'invasion du Cambodge » représentant « aux yeux de l'opinion mondiale un crime contre la paix ».

LA CONFERENCE DE L'OPEP S'OUVRE A ALGER

La 57e conférence de l'Organisation des pays exportateurs de pétrole s'ouvre ce lundi 9 juin à Alger.

Une certaine uniformisation du prix du pétrole est demandée par plusieurs pays, en même temps qu'une baisse de la production, destinée à protéger les ressources naturelles en pétrole, englouties par les pays consommateurs, notamment les USA, qui constituent des stocks. On pense aussi que certains pays comme l'Algérie souhaitent une harmonisation entre les prix du gaz et ceux du pétrole.

RENFORTS SOVIETIQUES EN ETHIOPIE

Selon un journal anglais, l'URSS a envoyé en Ethiopie de nouveaux conseillers militaires, des hélicoptères et des gaz inervant qui doivent être utilisés pour réprimer le peuple érythréen. Ces renforts qui sont arrivés mardi 3 juin à Asmara, sont composés de 200 conseillers, 24 hélicoptères armés, 200 hélicoptères de transport de troupes et un chargement de gaz.

FAUSSE ALERTE NUCLEAIRE AUX USA

Pour la 3e fois en 8 mois, une fausse alerte a mis en branle le système de défense antinucléaire américain, pendant 3 minutes.

L'ordinateur du commandement aérien de l'Amérique du Nord (NORAD) a en effet annoncé par erreur, vendredi 6 mai, une attaque de missiles balistiques intercontinentaux soviétiques et de missiles lancés à partir de sous-marins.

Le 9 novembre et le 3 mai, la même fausse alerte avait eu lieu.

Après le fiasco militaire en Iran, c'est un nouveau coup dur pour la superpuissance américaine, si fière de son armement.

Contre l'agression vietnamienne

Khieu Rada, président de l'Union des patriotes du Kampuchea en France

Qu'est-ce que l'UPAKAF? Quels sont ses buts politiques?

L'UPAKAF, comme l'indique l'article 1 de ses statuts, a pour but de réunir les patriotes du Kampuchea de toutes tendances pour chasser les agresseurs vietnamiens hors du territoire du Kampuchea.

En tant qu'UPAKAF, nous ne sommes pas bien d'accord avec le programme d'autres forces nationalistes qui ont condamné entièrement le régime « rouge », puisque nous voulons réunir les patriotes de toutes tendances, rouges ou pas.

Lorsque Khieu Samphan a proposé au prince Sihanouk de prendre la tête de l'Etat, j'ai écrit au prince d'accepter cette proposition à condition que les Khmers rouges changent quelques dirigeants. Mais le prince a refusé. Ensuite, on a trouvé une autre solution : la confédération des Khmers nationalistes. (...)

Récemment, le prince Sihanouk a déclaré qu'il était prêt à rentrer au Cambodge, même sous le régime vietnamien de Heng Samrin. Quelle est votre position à ce sujet?

Après sa tournée dans le monde, le prince, voyant qu'il n'obtenait pas de soutien, a déclaré qu'il rentrerait au Cambodge sous le régime de Heng Samrin. Mais tous les membres de la confédération se sont prononcés contre cette solution, à l'unanimité. C'est pourquoi il a abandonné cette idée. Il refuse aussi de coopérer avec les Khmers rouges parce que l'immense majorité de la confédération (à part quelques exceptions) n'est pas d'accord. Quant à moi, je suis revenu à ma première proposition et j'ai écrit au prince d'accepter de coopérer avec les Khmers rouges à condition qu'ils opèrent des changements.

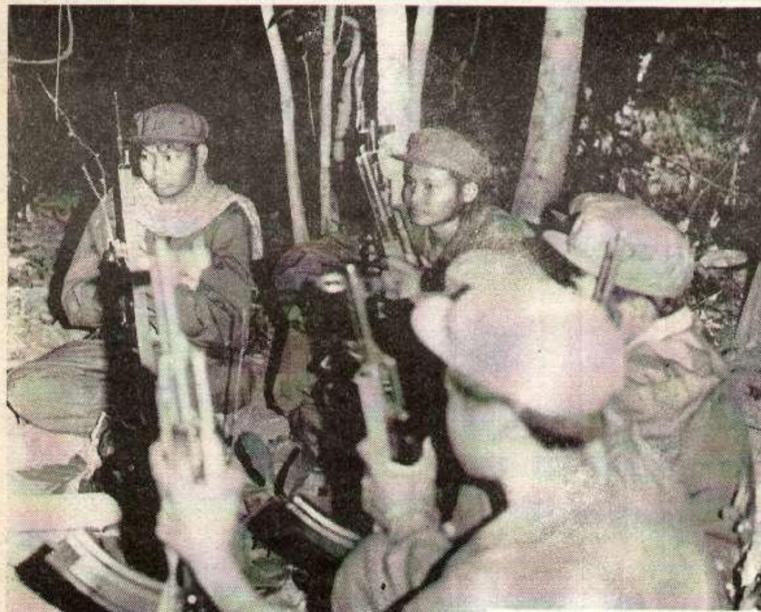
SIHANOUK PRET A COOPERER AVEC LES KHMERS ROUGES

Revenant sur sa décision de rentrer à Phnom Penh sous l'occupation vietnamienne, Sihanouk a adressé le week-end dernier à diverses personnalités cambodgiennes ce télégramme :

« Veuillez faire connaître à M. Paolim Kemara et ses amis et à M. Khieu Rada que leurs points de vue sur nécessité pour moi d'accepter propositions Chine peuvent prévaloir à l'heure actuelle ou tout autre solution pour sauver Cambodge nous est refusée — Stop — Mais je ne pourrai agir que si grande majorité Khmers nationalistes Europe-Amérique me donnent feu vert pour réaliser coalition gouvernementale et coopération des groupes armés des trois forces, c'est-à-dire Khmer rouge, Son Sann et ex-confédération — Stop — Il faut donc au préalable contacter groupes Son Sann, In Tam, Chuon Saodi, Sos Sone, Cheap Hlong, etc. — Stop — Profondes affections. Norodom Sihanouk ».

Si cette volonté d'unifier les forces de résistance prend corps, il est évident que ce sera un rude coup pour l'occupant vietnamien, tant sur le plan militaire que diplomatique.

VERS L'UNION DES FORCES PATRIOTIQUES CAMBODGIENNES ?



Maquisards du Kampuchea démocratique dans une zone de guérilla

Pour faire le point de leurs positions, nous avons rencontré des responsables de plusieurs organisations de Cambodgiens résident en France.

Il s'agit de M. Sim Var, président de l'AGKE, personnalité nationaliste influente au sein de la communauté khmère, de M. Khieu Rada, président de l'UPAKAF, proche du prince Sihanouk et membre fondateur de la Confédération des Khmers nationalistes, et d'un dirigeant du Comité des patriotes du Kampuchea démocratique en France, dont les positions s'apparentent à celles de la résistance du Kampuchea démocratique (dite « Khmère rouge »).

Au moment où nous avons réalisé ces interviews, la récente prise de position de Sihanouk dont nous faisons état dans ces colonnes n'était pas encore connue.

Interviews recueillies par Claude LIRIA

Représentant du Comité des patriotes du Kampuchea démocratique en France

Pouvez-vous rappeler la position de votre comité par rapport au gouvernement du Kampuchea démocratique?

Nous soutenons le gouvernement du Kampuchea démocratique pour une raison simple, c'est que ce gouvernement est légal, légitime, issu des élections après la victoire de 1975. En outre, ce gouvernement est reconnu par l'ONU. Il n'y a donc aucune équivoque sur sa légitimité et sa légalité. Nous avons aussi constaté que le gouvernement du Kampuchea démocratique a toujours mené la lutte dans le passé contre les dominations étrangères, pour la sauvegarde de l'indépendance nationale.

Actuellement, depuis l'invasion et l'occupation de notre pays par les troupes vietnamiennes, on peut constater que les dirigeants du Kampuchea démocratique n'ont pas reculé devant les sacrifices, menant la lutte avec notre peuple et le servent de tout cœur, partageant ensemble souffrances et espoirs.

Depuis plusieurs mois, le gouvernement du Kampuchea démocratique applique une nouvelle orientation politique qui consiste à unir l'ensemble du peuple cambodgien, toutes les composantes politiques hostiles à l'invasion vietnamienne, et ce, quelles que soient leurs positions politiques ou idéologiques passées. Y a-t-il des exemples de personnalités qui, au Cambodge, ont accueilli favorablement cette nouvelle orientation?

Ils sont tous d'accord qu'après le retrait des troupes vietnamiennes nous organiserons des élections générales sous la supervision de l'ONU. Il y a donc une évolution favorable vers l'union pour mener la lutte ensemble contre l'agression vietnamienne.

A propos de Samdech Sihanouk, nous pensons que c'est un patriote. Nous serions heureux qu'il accepte de lutter du côté du peuple cambodgien, dans l'union nationale, contre les occupants vietnamiens. En ce qui concerne Samdech Penn Nouth (membre du gouvernement de résistance pendant la lutte contre l'agression américaine de 70 à 75 - NDLR), je crois que ses sentiments patriotiques s'ont pas diminués. Je me rappelle qu'il n'y a pas longtemps, il a fait une déclaration, une sorte d'appel à tous les compatriotes cambodgiens pour libérer le pays des agresseurs vietnamiens.

En ce qui concerne son Ex-



Khieu Rada et Sihanouk en Corée du Nord à l'occasion de la fondation de la Confédération des Khmers nationalistes en septembre 1979

Sim Var, président de l'Association générale des Khmers à l'étranger

Quel est le programme politique de votre organisation?

Notre association est une association à but culturel et humanitaire, nous n'avons pas de but politique. Mais nous soutenons le travail d'un mouvement politique qui a été créé l'année dernière au Cambodge par Son Sann.

Nous estimons qu'il est du devoir de tous les réfugiés cambodgiens de soutenir ce mouvement qui combat l'occupation du Cambodge par les troupes vietnamiennes.

L'AGKE vient d'annoncer officiellement qu'elle se retirait de la Confédération des Khmers nationalistes, fondée en septembre 1979 par le prince Sihanouk. Pourquoi ce retrait?

C'est à la suite de plusieurs déclarations du prince Sihanouk que nous avons décidé de retirer notre adhésion à la Confédération dont il est le fondateur. Parce que le Prince disait qu'il était prêt à rentrer au Cambodge même si les Vietnamiens étaient encore là. Or ceci va à l'encontre du désir des Cambodgiens réfugiés à l'étranger en France, en Amérique, au Canada. Nous estimons que la déclaration du prince Sihanouk est en contradiction avec la résolution de l'ONU votée en novembre 1979 qui demandait au Vietnam de retirer ses troupes de notre pays. Nous tenons à respecter cette résolution.

Le Vietnam est en train d'appliquer la politique de vietnamisation chez nous : ils obligent les femmes à épouser des Vietnamiens ; les villes sont administrées à partir des villes vietnamiennes.

Parlant ensuite des forces de résistance fidèles au gouvernement du Kampuchea démocratique, M. Sim Var déclare : « Les Khmers rouges qui combattent aussi les troupes du Vietnam ont essayé plusieurs fois de pacifier avec notre mouvement. Mais nous ne pouvons pas le faire car ce serait une alliance contre-nature. Mais il existe entre notre mouvement et les Khmers rouges une sorte de « gentleman agreement », c'est-à-dire qu'on ne se fait pas la guerre entre nous. Nous combattons les occupants vietnamiens chacun de notre côté. Nous laissons les Khmers rouges tranquilles à condition qu'ils ne nous attaquent pas. »

Pensez-vous qu'il soit juste de mener la lutte armée contre l'occupant vietnamien?

Oui, nous sommes d'accord avec cela.

Comment, à votre avis, le peuple cambodgien déciderait-il de son sort après le retrait des troupes vietnamiennes?

Le peuple cambodgien pourrait voter pour choisir un régime à sa convenance. Mais nous souhaiterions que le Vietnam ne s'immisce plus dans nos affaires. Or,

étant trop faibles pour vivre en toute indépendance à l'égard des pays voisins qui nous sont toujours hostiles, nous voudrions que, pendant un certain temps, les 5 grandes puissances, l'Union soviétique, la Chine, la France, l'Angleterre, l'Amérique, garantissent notre indépendance et neutralité.

Quel est le sentiment du peuple cambodgien à l'égard du Vietnam?

Le peuple ne supporte pas le joug des Vietnamiens, ça c'est certain. Il voudrait bien que nous autres à l'étranger nous venions libérer notre pays. Les Vietnamiens sont venus chez nous pour soi-disant nous aider à nous libérer du joug des Khmers rouges. Mais ce n'est qu'un prétexte car, depuis toujours, le Vietnam nourrit des visées annexionnistes. Ils étaient à l'étroit chez eux, tandis que notre pays n'était pas aussi peuplé. Notre pays aussi est plus riche. Maintenant ils ont tout rafilé, même les œuvres d'art. Ce que nous craignons le plus, c'est que notre peuple disparaisse du concert des nations.

Le Vietnam est en train d'appliquer la politique de vietnamisation chez nous : ils obligent les femmes à épouser des Vietnamiens ; les villes sont administrées à partir des villes vietnamiennes.

Parlant ensuite des forces de résistance fidèles au gouvernement du Kampuchea démocratique, M. Sim Var déclare : « Les Khmers rouges qui combattent aussi les troupes du Vietnam ont essayé plusieurs fois de pacifier avec notre mouvement. Mais nous ne pouvons pas le faire car ce serait une alliance contre-nature. Mais il existe entre notre mouvement et les Khmers rouges une sorte de « gentleman agreement », c'est-à-dire qu'on ne se fait pas la guerre entre nous. Nous combattons les occupants vietnamiens chacun de notre côté. Nous laissons les Khmers rouges tranquilles à condition qu'ils ne nous attaquent pas. »

Parlant ensuite des forces de résistance fidèles au gouvernement du Kampuchea démocratique, M. Sim Var déclare : « Les Khmers rouges qui combattent aussi les troupes du Vietnam ont essayé plusieurs fois de pacifier avec notre mouvement. Mais nous ne pouvons pas le faire car ce serait une alliance contre-nature. Mais il existe entre notre mouvement et les Khmers rouges une sorte de « gentleman agreement », c'est-à-dire qu'on ne se fait pas la guerre entre nous. Nous combattons les occupants vietnamiens chacun de notre côté. Nous laissons les Khmers rouges tranquilles à condition qu'ils ne nous attaquent pas. »

Parlant ensuite des forces de résistance fidèles au gouvernement du Kampuchea démocratique, M. Sim Var déclare : « Les Khmers rouges qui combattent aussi les troupes du Vietnam ont essayé plusieurs fois de pacifier avec notre mouvement. Mais nous ne pouvons pas le faire car ce serait une alliance contre-nature. Mais il existe entre notre mouvement et les Khmers rouges une sorte de « gentleman agreement », c'est-à-dire qu'on ne se fait pas la guerre entre nous. Nous combattons les occupants vietnamiens chacun de notre côté. Nous laissons les Khmers rouges tranquilles à condition qu'ils ne nous attaquent pas. »

Pensez-vous qu'il soit juste de mener la lutte armée contre l'occupant vietnamien?

Oui, nous sommes d'accord avec cela.

Comment, à votre avis, le peuple cambodgien déciderait-il de son sort après le retrait des troupes vietnamiennes?

Le peuple cambodgien pourrait voter pour choisir un régime à sa convenance. Mais nous souhaiterions que le Vietnam ne s'immisce plus dans nos affaires. Or,

Paris dans les sous-sols du Palais de justice, c'est la police qui fait la loi

Assali Abderrahim a 20 ans lorsqu'en 1974, venant du Maroc, son pays, et après trois mois de travail en Corse (contrat saisonnier), il arrive à Paris. Il trouve du travail. Malgré de multiples démarches, il n'arrive pas à se faire régulariser. Alors, il achète des papiers : 2 000,00 F ou 3 000,00 F, c'est en somme un pot-de-vin. On lui laisse d'ailleurs entendre que ce sont de vrais papiers.

Il est arrêté un soir dans le métro par des policiers spécialistes de la « détection de faux papiers » et se retrouve le lendemain au dépôt de la Préfecture, sous le Palais de justice : une procédure est ouverte contre lui pour « faux et usage de faux documents administratifs ». Le procureur de la République devant lequel il comparait un jour plus tard le convoque devant la 24e Chambre correctionnelle aux fins de jugement, deux semaines après son arrestation et ordonne sa libération.

Mais Assali, qui au passage a subi des sévices (il en aura 8 jours d'incapacité de travail), n'est pas libéré. Un refus de séjour lui est notifié (il n'y a pas eu de jugement) et M. Stek, attaché à la direction de la police générale, demande au directeur de la police municipale le maintien d'Assali au dépôt de la Conciergerie.

Il s'agit là d'une détention administrative qui outrepassa une décision judiciaire (la décision du procureur). Il s'agit là typiquement d'un internement administratif.

En fait, Assali a été libéré, sur intervention de son avocat. Puis il a porté plainte contre X pour atteinte à la liberté individuelle, arrestation illégale et séquestration arbitraire. Mais, pour cette plainte, un non-lieu a été prononcé le 5 mai dernier : le caractère illégal de la détention a bien été reconnu, mais pas la culpabilité de celui qui l'a ordonnée, qui n'aurait pas eu conscience d'enfreindre une interdiction légale ! (Les avocats maintiennent la plainte et ont interjeté appel le 29 mai : une décision interviendra le 26 juin prochain). Voilà où l'on en est aujourd'hui pour cette affaire.

Ces faits remontent à 1977. Entre-temps, il y a eu la loi Bonnet dont la partie visant à légaliser ce type de séquestration, d'internement administratif, a été annulée par le Conseil constitutionnel, et ces internements sont donc toujours illégaux. Mais la conscience des fonctionnaires de police qui les ordonnent n'en est sans doute pas pour autant éclaircie et sans doute continuent-ils en toute inculpabilité à enfreindre la loi, sous le Palais de justice de Paris, comme à Arenc (à Marseille) et en d'autres lieux.

Des dizaines d'immigrés passent tous les jours au 8e bureau de la police générale de la Préfecture de Paris et se voient, comme Assali, notifier des refus de séjour. Et pour un Assali, combien ont été pris, combien sont pris dans les mailles de ce filet sans pouvoir se défendre contre ces mesures arbitraires et illégales ?

(D'après une information parue dans Sans Frontière No 15)



Chômeurs allocataires, soyez ponctuels, précis mais ne vous laissez pas intimider

Chômeur, vous devez remplir deux conditions pour toucher vos indemnités chômage :

- être inscrit à l'agence nationale pour l'emploi comme demandeur d'emploi
- prouver que vous êtes activement à la recherche d'un emploi (décret No 79/858 du 1er octobre 1979).

Un système de contrôle de « vos recherches actives d'un emploi » se met progressivement sur pied, il est déjà opérant dans la Saône, la Loire et la Dordogne, pour les autres départements il se conjugue avec les contrôles exercés par l'A.N.P.E. ; d'ici fin 1981 son action couvrira entièrement le territoire français.

EN QUOI CONSISTE CE SYSTEME ?

Progressivement, l'obligation pour les chômeurs de pointer régulièrement à l'ANPE est supprimée, l'appréciation des actes positifs de recherche d'emploi est soumise aux directeurs départementaux du travail et de l'emploi. Ils sanctionnent les chômeurs dans les situations suivantes :

- 1) ceux qui refusent sans motif légitime de suivre une formation
- 2) ceux qui refusent sans motif légitime de répondre aux convocations des agents qui les contrôlent
- 3) ceux qui refusent sans motif légitime un emploi ressortant de leur spécialité ou compatible avec leur formation antérieure, rétribué à un salaire normalement pratiqué dans la profession et dans la région

4) ceux qui refusent sans motif légitime une visite médicale auprès des services médicaux de la main-d'œuvre destinée à vérifier leur aptitude au travail

5) ceux qui ont fait des déclarations inexactes et présenté des attestations mensongères.

Dans les premier, deuxième et quatrième cas, retenons et utilisons la notion « sans motif légitime ».

Prenons quelques exemples : 1er cas, vous pouvez refuser une formation si vous êtes déjà qualifié (fournir des attestations de diplôme, des certificats de travail).

2ème cas, vous pouvez refuser d'aller à une convocation pour raison de maladie (fournir un certificat du médecin), de problèmes familiaux IMPORTANTS, n'oubliez pas de joindre des pièces prouvant que telle ou telle administration vous a retenu le jour de votre convocation.

4ème cas, vous pouvez refuser de vous rendre à une visite médicale si rien ne la justifie. Joignez à votre réponse les papiers attestant que vous êtes aptes au travail (certificat du médecin). Adressez-vous à la Sécurité sociale pour qu'elle vous remette un certificat selon lequel vous ne touchez aucune rente d'incapacité physique, par exemple.

Une ligne de conduite : répondez TOUJOURS à l'administration, au besoin déplacez-vous, prouvez votre bonne foi, n'hésitez pas à produire tous les justificatifs.

PROUVER SA BONNE FOI

Prouver sa bonne foi ne suffit pas forcément à vous blanchir aux yeux des directeurs départementaux du travail et de l'emploi, ils peuvent suspendre temporairement ou définitivement vos indemnités en cas de situation irrégulière. Si vous êtes absent sans explication à un pointage, il peut suspendre temporairement vos allocations, si vous récidivez, il peut les suspendre définitivement ce qui entraîne automatiquement votre radiation des listes de demandeurs d'emploi, ensuite vous pouvez vous réinscrire à l'ANPE, mais vous n'aurez plus jamais droit aux indemnités chômage. Alors gaffe, allez pointer !

Vous disposez néanmoins d'un recours contre la sanction décidée par le directeur départemental : c'est le recours gracieux devant une commission départementale, elle n'émet qu'un avis consultatif et remet ensuite votre dossier au directeur départemental qui peut revenir sur sa décision ; durant cette procédure, vous ne touchez pas vos allocations. Les ASSÉDIC peuvent aussi déposer un recours gracieux devant cette commission pour votre dossier ; durant cette procédure vous continuez à percevoir vos indemnités.

Nathalie VILLOTIERS

FLASH-ECONOMIE

Le marché argentin • Au large d'Abu Dhabi ... Alsthom Atlantique • Chômage : croissance continue : Freinage de la consommation • Déjà le Budget 1981

Le ministre de l'économie d'Argentine a été officiellement invité par Monory qui vise des marchés, en particulier pour les trusts de l'informatique, des télécommunications et des travaux publics. La libéralisation des investissements étrangers en Argentine offre des perspectives alléchantes pour les monopoles français.

Rappelons que la France est le dixième client et le sixième fournisseur de l'Argentine. Mais, en 1979, les exportations vers l'Argentine, en particulier des biens industriels et manufacturés, se sont accrues, passant à 1,7 milliard de francs contre 876 millions en 1978.

Les Chantiers de l'Atlantique, filiale d'Alsthom-Atlantique, ont signé à Abu Dhabi 2 contrats d'une valeur de 16 millions de dollars, pour la fourniture de 6 modules off-shore destinés à l'équipement du gisement géant de pétrole et de gaz de Zakum au large d'Abu Dhabi.

Dans son enquête de mai sur le commerce de détail, l'INSEE souligne un fléchissement notable des ventes de biens de consommation pour atteindre, cet hiver, un niveau inférieur à la moyenne de 1979. Les travailleurs, face à la hausse des prix, sont contraints

de réduire l'achat des biens dont ils ont besoin.

Monory vient de décider la libéralisation des fruits et légumes : actuellement, on applique à la plupart des fruits et légumes un coefficient multiplicateur de 1,5 ; ce qui signifie, par exemple, qu'un produit acheté 100,00 F par un détaillant ne doit pas être revendu à un prix de plus de 150,00 F. Monory va supprimer ce coefficient sur 7 ou 8 produits, ce qui, en fait, revient bel et bien à libérer leurs prix. De quoi accroître encore l'inflation.

D'après une enquête de l'INSEE, le nombre de demandeurs d'emploi, selon la définition donnée par le Bureau international du travail, a progressé d'octobre 78 à octobre 79 de 10,1%. Le taux de chômage est ainsi passé en un an de 6% à 6,5%.

Ce sont les jeunes de moins de 25 ans qui sont le plus frappés par le chômage : en octobre 1979, ils représentaient 47,1% des chômeurs contre 39,9% en mars 1979.

Quant aux chômeurs âgés de 50 ans et plus, seulement 20% de ceux-ci, interrogés en octobre 1977, avaient été réembauchés à la date de mars 1978.

Enfin, l'INSEE révèle qu'à peine 37% des sans-emploi en octobre 1977 ont retrouvé un emploi 6 mois plus tard. Et, de plus, pour 41% d'entre eux, cet emploi était à la fois moins bien rémunéré et de durée limitée ;

pour 29%, il était moins qualifié.

Tandis que, de mars 1975 à mars 1979, le nombre d'intérimaires a doublé et que le nombre de travailleurs « se trouvant en chômage après un emploi occasionnel » s'est considérablement accru en un an puisqu'il a augmenté de 31%.

Le Conseil des ministres du 4 juin a défini les priorités du budget de 1981.

Giscard-Barre prévoient un déficit ramené à un niveau inférieur à celui du budget initial de 1980. Pour cela, pas de mystère : un programme d'économies budgétaires pour la restriction des dépenses est prévu.

Cela signifie renforcement de la politique d'austérité pour les travailleurs.

4 grandes priorités ont été définies : - l'application de la loi du programme militaire

- l'application de la loi d'orientation agricole qui vise à liquider carrément les petits paysans dans le cadre de la restructuration du secteur agricole

- le renforcement des mesures pour la « sécurité des français » ; on sait ce que cela veut dire : augmentation des policiers, etc...

- un effort particulier dans le domaine de la recherche scientifique. Là, Giscard-Barre font chorus avec Ceyrac, le patron des patrons, qui lance le mot d'ordre de l'innovation pour les années 80, pour les grands monopoles.

Catherine LEVIAIRE

« Détente, entente et coopération »

Pourquoi Giscard joue-t-il une musique si douce aux oreilles de Brejnev ?

Tantôt qualifiée de munichoise et capitulaire, assimilée à l'esprit de soumission devant la force brutale, tantôt expliquée par la peur ou la mollesse, l'attitude de Giscard envers l'URSS est condamnée de différents côtés. C'est une bonne chose. Il reste qu'à s'en tenir à la critique d'une attitude, on court le risque de passer à côté de l'essentiel. C'est-à-dire des raisons qui conduisent Giscard à tenir ce rôle singulier à l'égard de l'hégémonie soviétique.

Mettre à nu les ressorts profonds de la politique française, c'est se donner les

moyens de prévoir les attitudes de demain, de définir une politique permettant de lutter efficacement contre Giscard et contre la guerre.

Les remarques qui suivent n'ont aucune prétention à faire le tour de la question, puissent-elles seulement inciter à la réflexion dans ce sens.

Posons d'abord que la politique suivie par la France à l'égard de l'URSS ne peut s'analyser et a fortiori se comprendre qu'en relation avec l'ensemble de la stratégie destinée à faire valoir les intérêts de l'impérialisme français dans le monde.

A quelles fins De Gaulle inaugura le dialogue avec l'Est

La politique « d'entente et de coopération » franco-soviétique développée depuis plus de quinze ans par la bourgeoisie française et célébrée à Moscou comme un modèle à suivre pour les pays d'Europe occidentale, n'est quant à son origine qu'un sous-produit de la politique qui régule les rapports de rivalité et d'alliances inégalitaires entre la France et les Etats-Unis.

Lorsque quelque vingt années après la défaite de 1940 de Gaulle est installé à la tête de l'Etat, c'est avec le ferme propos de rétablir la France dans son statut de grande puissance.

Si la base de l'opération devait consister en un renforcement du capitalisme monopoliste d'Etat, c'est sur le plan de la politique étrangère qu'elle devait se conclure et ce, aux dépens de la tutelle américaine. Car c'est bien cette « position internationale battue en brèche au sein de nos alliances » évoquée par de Gaulle dans son discours d'investiture, qu'il s'agit de restaurer.

Chacun sait que l'impérialisme américain ne fit rien qui puisse favoriser l'entreprise, peu enclin à limiter une hégémonie qu'il exerçait sans partage.

Parce qu'elle est significative des objectifs incontestablement impérialistes poursuivis par de Gaulle, on peut rappeler ici cette démarche qu'il entreprit quatre mois après avoir installé ses quartiers à l'Elysée. Adressant un mémorandum à Eisenhower et à Macmillan, respectivement président des Etats-Unis et premier ministre britannique, il proposait de créer avec eux « une organisation tripartite habilitée à prendre des décisions conjointes sur les problèmes qui intéressent le globe ». A cette proposition de « directoire à trois » du monde occidental, Washington opposa une fin de non-recevoir.

L'échec de l'entreprise n'entraîna pas le renoncement. Cet épisode clos, les mêmes fins furent poursuivies par d'autres moyens. Ce qu'il ne pouvait recevoir d'une alliance privilégiée avec les Etats-Unis, de Gaulle — et ses successeurs — tenta, avec un certain succès, de l'obtenir en se démarquant d'eux.

On connaît les pièces maîtresses de cette politique, mais puisqu'aujourd'hui la plupart des forces politiques en France se prétendent dépositaires de l'héritage, tout en accommodant les restes à leur façon, il n'est pas inutile d'en faire un bref

rappel.

1— La politique de défense réorientée. Cette ligne manifestée avec éclat par la sortie des organisations intégrées de l'Alliance atlantique avait au moins autant, sinon plus, d'implications sur le plan politique et diplomatique que sur celui strictement militaire. Détentrices de surcroît de la force de frappe, la France apparaissait dès lors sur la scène internationale autrement que comme un relais de la puissance américaine.

2— Débarassé avec la fin de la guerre d'Algérie de son image impériale et coloniale, l'impérialisme français allait tenter de mettre à profit sa position originale vis-à-vis des Etats-Unis comme de l'URSS pour développer son « influence » auprès des Etats du Tiers Monde.

3— Emancipée de la tutelle américaine, la France s'emploie à jouer le rôle de porte-parole d'une Europe fondée sur la coopération franco-allemande.

4— Enfin, acceptée par l'URSS comme interlocuteur à part entière dans les années 60, la France tire du dialogue avec Moscou la stature internationale tant convoitée. Cette place particulière accordée à la France par les dirigeants soviétiques dans le cadre des relations Est-Ouest était inscrite dans le document commun signé en avril 1979 à Moscou par Giscard et Brejnev, avant d'être confirmée par leur récente rencontre à Varsovie. Une clause y est inscrite qui institutionnalise les consultations entre la France et l'URSS comme seules l'avaient été jusque-là celles entre les Etats-Unis et l'URSS. Bien entendu, la sollicitude soviétique à l'égard de la France est dépourvue d'innocence, elle ne vise qu'à creuser l'écart entre les deux rives de l'Atlantique. La démarche de de Gaulle n'était de son côté pas moins dépourvue de calcul.

C'est après la crise de Cuba de 1962, qui avait manifesté la nette supériorité américaine, que de Gaulle développa ses initiatives à l'Est. Non seulement ce dialogue franco-soviétique n'entamait en rien la solidarité fondamentale avec les Etats-Unis, mais, bien plus, c'est à l'abri même de cette supériorité occidentale qu'il fut noué. Faut-il rappeler ici aux « héritiers du général » qui siègent place du colonel Fabien, que dans chacune des crises majeures qui opposèrent les Etats-Unis à l'URSS (Cuba, Berlin...) de Gaulle s'avéra entre tous l'allié le plus inconditionnel et le plus résolu des Américains?

Assouvir ses appétits aux dépens des USA

Alliée des USA dans les crises, distante, critique, rivale et frondeuse en dehors, telle était la politique gaulliste. Tant que l'impérialisme américain fut le principal ennemi des peuples du monde, cette politique qui, à sa façon, contribuait à l'isoler, présentait objectivement un caractère positif.

Qu'en est-il aujourd'hui ?

Après la Tchécoslovaquie, le Cambodge et l'Afghanistan, ce n'est plus le seul impérialisme américain mais deux super-puissances qui sont le principal ennemi des peuples, leur rivalité menace la paix mondiale et dans cette confrontation en-

core larvée, c'est l'URSS qui détient l'initiative.

Pourtant, la politique étrangère française demeure pour une large part imperméable à ces changements. Pourquoi ?

Même restauré dans un statut de grande puissance, l'impérialisme français a irrémédiablement perdu sa dimension planétaire. Plus question de repartage du monde en sa faveur. Tout au plus peut-il espérer tirer son épingle d'un jeu mené par les superpuissances. Et dans ce monde partagé, les concurrents directs de Paris appartiennent au monde occidental, tandis que les points de friction avec l'URSS sont extrêmement rares, ne pouvant servir que dans des cas

S'agit-il de monnaie, d'investissement, de technologie, de commerce ou de marchés, c'est toujours, sinon la seule, la puissance américaine que les monopoles français doivent contenir, contourner et grignoter chaque fois que faire se peut. C'est dans les zones traditionnellement attachées au monde occidental que d'abord et avant tout l'impérialisme français est contraint d'assouvir son appétit. De ce point de vue, tout recul américain est envisagé comme une chance à saisir, pas de paralysie relative ou passagère qu'il ne faille essayer de transformer en avantage à ses dépens. Il en fut ainsi des débuts d'implantation française sur le continent latino-américain, au nez et à la barbe des monopoles US, notamment au plus fort de leur enlèvement dans le borbier indochinois.

La liste est longue des points de conflit entre Washington et Paris, jusqu'au problème de l'énergie qui révèle une profonde divergence d'intérêt et explique pour une bonne part les désaccords politiques entre les deux capitales quant au règlement de la crise du Proche-Orient.

A l'inverse et sous réserve que ne soit pas remise en cause par l'URSS la ligne de partage entre Est et Ouest, les occasions de conflit sont rares avec elle. La logique de la politique extérieure française consacrée à propos de la Tchécoslovaquie, reconnaît, au prix de protestations verbales, le droit à l'URSS d'intervenir où bon lui semble dans son glacis (l'Indochine vient de lui être de fait abandonnée). L'invasion de l'Afghanistan n'est dans ce cadre intolérable que si elle est perçue comme le prélude à une menace plus précise sur les sources d'approvisionnement énergétiques.

Les seuls cas où l'expansion soviétique est effectivement conçue comme intolérable et entraîne une réaction musclée de la part de la France sont ceux où l'URSS vient marcher sur ses plates-bandes comme ce fut le cas en Afrique.

Soulignons au passage que le désintéret affiché par Giscard à l'égard de la Yougoslavie lors des obsèques de Tito et la grossièreté des justifications qu'il fournit ensuite amènent à s'interroger. Est-ce que dans son esprit la Yougoslavie n'est pas une autre Tchécoslovaquie dont une éventuelle remise en cause de l'indépendance par les troupes du Pacte de Varsovie ne susciterait à Paris que de sentencieux rappels des principes ?

Les lieux de la confrontation franco-soviétique

Si les « bonnes relations » qui prévalent entre Paris et Moscou, en dépit de tous les Kaboul, s'inscrivent dans la stratégie de l'impérialisme français, on peut bien mettre le doigt sur les événements qui sont susceptibles d'en changer le cours.

On l'a vu plus haut, les cas existent d'ores et déjà où l'expansion soviétique débouche sur une mise en cause des intérêts de l'impérialisme français, et la confrontation même indirecte qui eut lieu au Zaïre fut cause d'un rafraîchissement des relations qui pour être passager n'en fut pas moins sensible.

D'autres crises de même nature peuvent survenir produisant des effets aggravés. Déjà, source de bien des inquiétudes, l'énergie ou plutôt la sécurité des sources d'approvisionnement pétrolier de la France, constitue potentiellement un motif de conflit majeur entre Paris et Moscou. Peu de gens ignorent désormais que l'asphyxie énergétique est un des scénarios conçus par l'état-major soviétique pour soumettre l'Europe. D'ailleurs, presque toutes les avancées opérées sur le terrain par l'URSS concourent de fait à la réalisation de cet objectif.

Enfin, toute initiative soviétique d'ordre militaire ou politique qui mettrait en cause la cohésion et la stabilité de l'ensemble ouest-européen serait nécessairement appréhendée par la bourgeoisie française comme une menace directe de son

Comment évolueront respectivement dans la stratégie de l'impérialisme français les contradictions qui l'opposent à l'allié américain et celles qui l'opposent en tant que puissance européenne et occidentale à l'URSS ? C'est sans doute d'ores et déjà une question qui divise les différents secteurs de la bourgeoisie française.

Rappelons à ce sujet qu'en d'autres temps, c'est-à-dire il y a 40 ans, la bourgeoisie française fut divisée entre deux voies. Celle de Laval qui n'était pas loin d'envisager la collaboration avec Hitler comme un renversement d'alliance susceptible d'agrandir l'empire français au détriment de son principal rival dans les colonies : l'Angleterre. Et celle de de Gaulle réfugié à Londres qui donnait le 27 octobre 1940 à sa première organisation de résistance en exil le nom évocateur de « conseil de défense de l'Empire ».

Ayant souligné le rôle indirect que jouait dès son origine la coopération avec l'URSS pour permettre à l'impérialisme français de s'affirmer contre un impérialisme américain « sûr de lui et dominateur », on pêcherait gravement à ne pas parler de son poids spécifique. Celui-ci, pour l'essentiel, se mesure en espèces sonnantes et trébuchantes. Car aux yeux des hommes des monopoles, ce n'est pas un des moindres mérites de la coopération franco-soviétique que d'apporter son concours à la difficile réalisation de l'équilibre de la balance commerciale. Déficitaire avec les pays de l'OPEP, déficitaire avec le continent américain, déficitaire avec les pays de la CEE, il n'est guère qu'avec l'Afrique et les pays du Comecon que le commerce extérieur français dégage des excédents. Et même si le volume des échanges réalisés avec l'Est ne représente que 3,6% de l'ensemble du commerce extérieur français en 1979, ceux-ci n'en revêtent pas moins une grande importance car c'est avec des pourcentages comme ceux-là en plus ou en moins que l'impérialisme se classera dans le peloton de tête des pays industrialisés ou au contraire tombera à l'instar de la Grande-Bretagne dans le lot des essouffés et des traînants. Avec un taux de croissance de 30,3% en 1979, les exportations françaises en direction de l'Est sont d'autant plus prometteuses que se dégradent les relations commerciales américano-soviétiques aujourd'hui soumises à embargo.

elle accepte de s'y soumettre. Encore faut-il, avant d'en finir avec ces quelques réflexions signaler l'existence au sein de la bourgeoisie d'un point de vue qui, au-delà des actuelles contradictions d'intérêt, au-delà de la menace perçue, s'apprête à faire prévaloir à l'égard de l'URSS la solidarité des brigands dans le cadre d'une confrontation décisive avec le Tiers Monde qui pourrait intervenir dans les prochaines décennies.

Cette opinion, exprimée jusque dans l'entourage présidentiel par des hommes comme Poniatowski, spéculait sur la convergence des intérêts impérialistes de l'Ouest et de l'Est face à la montée du mouvement de libération et de révolution chez les nations exploitées.

« La force soviétique sera peut-être un jour nécessaire pour contrebalancer l'énormité de la masse asiatique » déclarait tranquillement Ponia (dans *Le Figaro* dimanche) lorsque l'opinion accueillait avec indignation la nouvelle de l'entrée des chars russes à Kaboul.

On ne peut s'empêcher de penser ici au calcul fatal que firent il y a un peu plus de 40 ans les impérialistes français quand ils assistaient sans broncher à la montée en puissance d'Hitler, croyant pouvoir l'utiliser un jour contre l'Union soviétique de Staline, le socialisme et les peuples.

Pierre MARCEAU

Cité De Lattre de Tassigny, à Bondy. Une cité comme il y en a beaucoup. Avec cette particularité qu'ici les immigrés sont nombreux. Algériens et Marocains pour la plupart.

Les jeunes de la cité sont sur leurs gardes, ils veillent pour faire face à une éventuelle nouvelle attaque. Quand nous arrivons, des jeunes nous expliquent ce qui s'est passé. Les fascistes ont frappé au hasard, parmi les immigrés, pour semer la terreur. S'agissait-il d'individus excités, incontrôlés? D'un règlement de compte entre jeunes, comme cherche à le faire croire la police? Non. Il s'agissait d'une opération fasciste organisée. Il suffit de circuler dans Bondy pour voir que les fascistes s'y agitent. Sur des murs, on peut lire : «*Le seul bon Arabe est un Arabe mort*», «*Oui à la vivisection, prenons les Arabes en cobayes*». Ces inscriptions datent de plusieurs mois. Il aura fallu les deux agressions de ces derniers jours pour que la municipalité les fasse recouvrir. Des affiches du Parti des forces nouvelles sont collées. Et puis, en Seine-St-Denis, ces derniers mois, les agressions fascistes et les attentats se sont multipliés.

Un climat de terreur est en train de naître parmi la population immigrée. N'est-ce pas le but recherché? Des rumeurs circulent. Dans les écoles Jean Zay et à la Noue Caillet des enfants immigrés auraient été enlevés. L'un d'entre eux aurait été blessé au rasoir; un autre aurait été tué. Ces rumeurs courent parmi les enfants. Les faits nous ont été démentis formellement dans les écoles concernées. Mais qu'y a-t-il d'étonnant à ce que des faits comme ceux qui se sont produits à la Cité De Lattre aient pu créer un climat de terreur?

Qui sont les tortionnaires fascistes? La police ne peut l'ignorer. Mais, et c'est le moins qu'on puisse dire, elle ne fait pas preuve de beaucoup de détermination pour les mettre hors d'état de nuire. Bien au contraire, en cherchant à présenter les deux agressions comme un simple règlement de compte entre jeunes loubards, elle veut banaliser l'affaire. Comment expliquer qu'il ait fallu attendre cinq jours avant que la police recueille la déposition du jeune immigré blessé?

Non, décidément, ce n'est vraiment pas du côté de la police qu'il faut attendre la mise hors d'état de nuire des criminels fascistes. De ce côté là, la complaisance est de règle.

La seule voie permettant de faire face à ces bandes armées est la réalisation de l'action unie la plus vaste possible pour les dénoncer et les mettre hors d'état de nuire.

Immigrés Bondy à l'heure des bandes fascistes

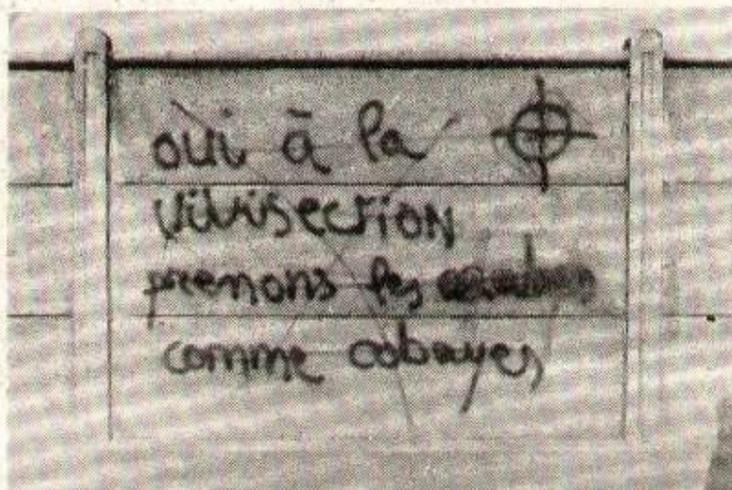
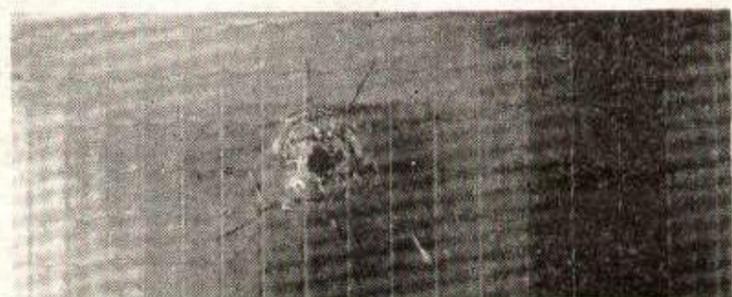


Photo Rachid Sadaoui

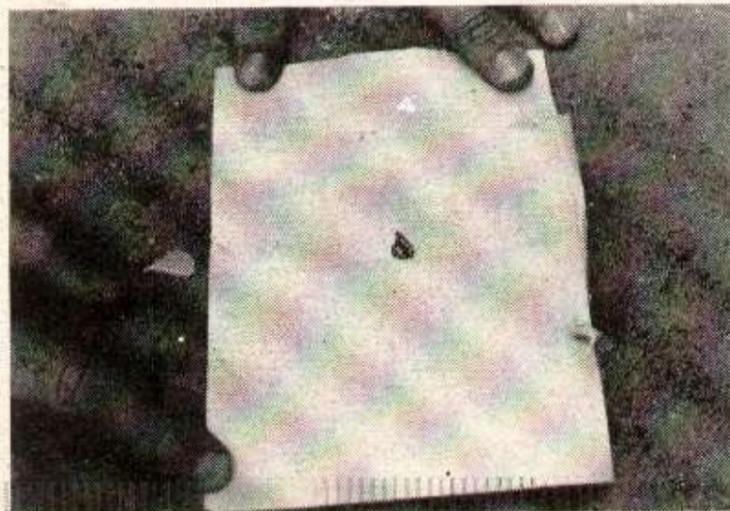
Vendredi 30 mai, un commando fasciste agresse de jeunes immigrés, l'un d'entre eux est blessé à coups de rasoir.

Lundi 2 juin, nouvelle attaque, cette fois-ci au Cocktail Molotov.

Dimanche 8, Coups de feu contre des jeunes immigrés.



Dans la nuit du samedi au dimanche 8 juin, cité Blanqui à Bondy, 4 jeunes discutent dans un hall d'immeuble. Une voiture passe. Le chauffeur éteint ses feux. Une balle est tirée. Un jeune immigré ne sera raté que de quelques centimètres. La volonté de tuer était évidente, comme le montrent :
- La position de l'impact (en haut)
- La balle de 22 (à gauche)

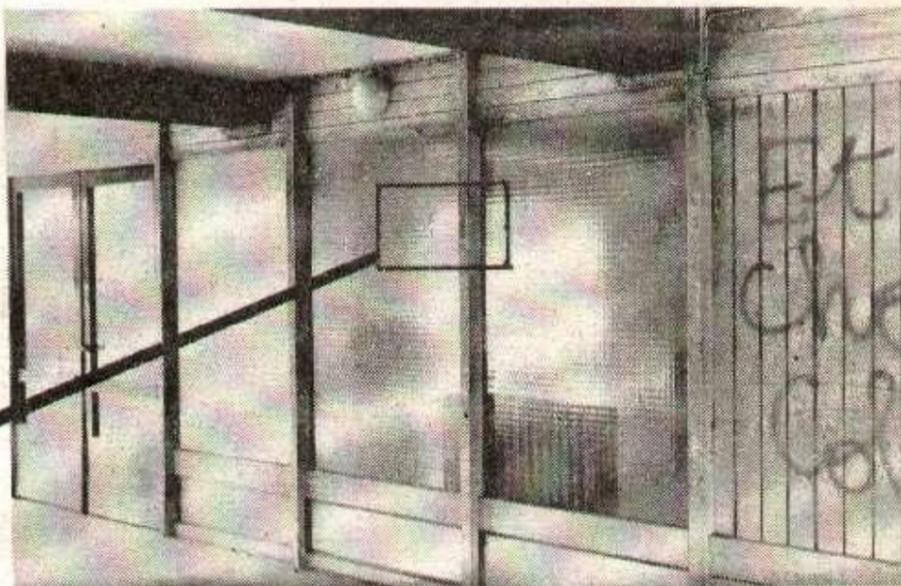


A coups de rasoir

Dans un hôpital, nous avons rencontré un jeune immigré de la cité De Lattre de Tassigny que les fascistes ont frappé à coups de rasoir. Des copains et copines, français et immigrés sont venus le voir. Il nous montre son dos. Il a été recousu par cinquante quatre points de suture. Comment croire que des individus aient pu se livrer à une telle torture. Et pourtant, la preuve est là; preuve vivante de la barbarie raciste. Ceux qui ont pu faire ça sont prêts à tout.

Voici ce qu'il nous a raconté :

«*On était devant le hall, on discutait. Il était vers 23 heures. Tout à coup, on a vu une quinzaine de mecs arriver, habillés en treillis. Ils avaient le crâne rasé. Ils avaient des barres dans les mains, des chaînes. Ils sont arrivés vers nous et ils ont commencé à gueuler : "A mort les Arabes!"* Dès qu'on a vu ça, on a commencé à courir. Arrivés devant une cave, un de mes copains est tombé. Je suis tombé sur lui. Je l'ai ramassé et je l'ai poussé. Je n'ai pas pu m'en aller, juste au moment où ils arrivaient. Ils m'ont attrapé et ils ont commencé à me frapper, à me mettre des coups de barre, des coups de poing, des coups de pieds. J'étais debout. Un est arrivé vers moi et m'a donné des coups de rasoir dans le dos, il commençait à me déchiqueter. Heureusement, une fille s'est mise à la fenêtre. Elle a commencé à crier et est descendue. Là, ils sont partis. Ils gueulaient : "Vive la France libre!", "Vive le Front national, vive le Front de la jeunesse!". Ils avaient une vingtaine d'années.»



«Ils ont lancé des cocktails molotov»

Un jeune immigré marocain, témoin de la seconde attaque fasciste du lundi 2 juin nous déclare :

«*J'étais dans un appartement. Des copains voulaient rentrer. J'allais ouvrir la porte quand, tout à coup, j'ai entendu du bruit. J'ai regardé sur l'œil. J'ai vu mes copains courir, puis j'ai vu un homme d'une trentaine d'années, en treillis et rangers, avec une matraque, genre manche de base-ball. Il a regardé et ils ont commencé à lancer des Cocktails Molotov. Ça a pris feu. Ils sont repartis en courant. Ils étaient cinq.»*

Que veut cacher le commissaire ?

«*C'est une vengeance entre bandes rivales : ça aurait pu être aussi bien un Français*» déclare le commissaire de police de Bondy au journal *Le Monde*. «*On me parle de ratonnades, de fascistes, de racisme. Par chance, on n'en est pas encore là*».

Ce n'est pas ce qu'il dit aux jeunes de la Cité de Lattre. Il est venu les voir jeudi. Il leur a déclaré qu'il avait fait savoir aux agresseurs qu'ils arrêtaient leurs actions. Le message a été transmis par l'intermédiaire d'une «*personnalité*». Les jeunes n'avaient donc plus rien à craindre... Et d'ajouter que si les jeunes se défendaient en ripostant aux agressions, ils auraient affaire à lui car il est toujours du côté des agressés!

Pendant ce temps, les fascistes continuent leurs actes criminels.